

**CFE  
CGC**



**FORMATION INITIALE  
LES 102 PROPOSITIONS  
DE LA CFE-CGC  
POUR L'ÉDUCATION**

.....

**2020**

Définition du projet : **Madeleine Gilbert**

Réalisé avec l'appui de : **Action et Démocratie, CNGA, SNIRS, SYNEP, UNARED**

Relecture et validation : **Jean-François Foucard**

Rédaction : **Clément Delaunay**

## Table des matières

<b>L'ambition de la CFE-CGC .....</b>	<b>4</b>
<b>Les 102 propositions CFE-CGC .....</b>	<b>6</b>
<b>Préambule .....</b>	<b>13</b>
<b>I- Favoriser la réussite des élèves et des étudiants .....</b>	<b>15</b>
<i>A. Recentrer l'action de l'école sur les savoirs .....</i>	<i>15</i>
1. Acquérir les savoirs indispensables et un savoir-être fondamental dès l'école primaire .....	15
1. Accentuer l'apprentissage des langues .....	16
2. Intégrer les outils numériques .....	18
3. Revaloriser les baccalauréats pour la poursuite des études .....	22
4. Organiser le soutien aux élèves et lutter contre le décrochage scolaire .....	27
5. S'ouvrir sur la société .....	29
<i>B. Orienter les élèves de manière préparée et réfléchie .....</i>	<i>34</i>
1. Repenser les responsabilités de l'orientation .....	34
2. Diversifier les passerelles et permettre la réorientation .....	35
<i>C. Repenser l'accès à l'Enseignement supérieur et à la recherche .....</i>	<i>36</i>
1. Accéder à l'Université : prérequis et taux d'insertion .....	36
2. Réaménager les filières en tension .....	37
3. Mettre en place une année de césure pour chacun .....	38
4. Intégrer et valoriser l'action associative .....	39
5. Donner à chacun les conditions matérielles de la réussite .....	40
<i>D. Rapprocher l'école et le monde professionnel .....</i>	<i>43</i>
1. Valoriser la formation en apprentissage .....	43
2. Renforcer l'enseignement professionnel .....	45
3. Faciliter les stages en entreprise .....	47
<b>II- Agir pour le personnel éducatif .....</b>	<b>49</b>
<i>A. Un Ministère au service des personnels de l'éducation .....</i>	<i>49</i>
1. Les éléments de diagnostic .....	49
2. Le recrutement et la formation des enseignants .....	50
3. Les remplacements .....	53
4. Le suivi et l'évaluation .....	54
5. L'élaboration des programmes .....	55
<i>B. Améliorer les conditions de travail de tous les personnels éducatifs .....</i>	<i>55</i>
1. Revaloriser les salaires .....	55
2. Mieux déployer les professeurs sur le terrain .....	58
3. Soutenir l'enseignant dans son travail .....	58
4. Favoriser l'équité des retraites .....	60
<i>C. Renforcer le soutien aux doctorants, docteurs et chercheurs .....</i>	<i>63</i>

1. Mieux reconnaître le doctorat .....	63
2. Mieux financer la recherche publique .....	63
<b>Conclusion .....</b>	<b>66</b>
<b>Annexe 1 – Les Zones à risque d’échec scolaire .....</b>	<b>68</b>
<b>Annexe 2- La part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés.....</b>	<b>69</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>70</b>

## L'ambition de la CFE-CGC

---

Depuis quelques années, la Confédération s'est concentrée sur les thématiques qui impactaient les salariés. Les syndicats affiliés à la CFE-CGC ont néanmoins pallié ce manque en investissant tout le champ de l'éducation nationale. Les positions ont pu continuer à être défendues, dans les instances et les ministères, mais surtout auprès de tous les personnels de l'Éducation. La Confédération choisit aujourd'hui de réinvestir ce champ avec la présentation d'un projet pour donner ses positions et un cadre d'action dans le domaine de la formation initiale. Notre ambition est d'impulser une dynamique, et de faire de la CFE-CGC une voix écoutée dans le domaine de l'éducation, clé de voute de la formation tout au long de la vie.

Le travail présenté ici n'est pas une fin, c'est un chemin sur lequel la réflexion confédérale va se poursuivre. Des axes sont néanmoins définis, en synergie avec les positionnements des syndicats. Ces axes seront enrichis des rencontres, des réunions et des réflexions du pôle éducation à venir.

Les propositions formulées visent, pour la plupart, à recentrer l'action de l'école sur l'acquisition des savoirs et des compétences dont elle a la charge, en prenant en compte les évolutions de notre société. La maîtrise des fondamentaux doit être évaluée chaque année, celle-ci conditionnant l'accès dans la classe supérieure. Cette évaluation doit être le reflet sincère d'une notation libre et sans contrainte de la part des enseignants, permettant une véritable prise en compte du niveau d'acquisition des savoirs. Parmi les autres propositions le passage tous les deux ans d'un examen type TOEIC permettant de prendre conscience de son niveau réel en langue, l'élévation du niveau du baccalauréat, la revalorisation des filières professionnelles ou le passage de Master 2 en alternance... sont un exemple de mesures que nous défendons, notamment pour redonner aux différents diplômes leur valeur.

L'orientation est également un point déterminant : l'Éducation Nationale n'y arrivera pas seule, même si la formation des conseillers d'orientation est renforcée comme nous le demandons. La présentation des filières et des métiers est aussi une responsabilité des branches, des entreprises et des professionnels. Le développement des passerelles doit permettre de rebondir après un échec ou une mauvaise orientation.

Le dernier point d'attention pour ce qui concerne les élèves est l'aspect social. L'école est un des moteurs de l'ascenseur social et de l'égalité. Elle doit offrir à chacun les conditions optimales lui permettant d'étudier et d'obtenir les meilleurs résultats possibles quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou géographique. La lutte contre les stéréotypes et contre tous les préjugés doit faire partie de ses missions.

Si nous souhaitons améliorer le quotidien des élèves, il faut également s'occuper de celui des enseignants, qui s'est considérablement dégradé. La revalorisation de leurs conditions de travail, de leurs possibilités d'évolutions et de formations professionnelles mais aussi l'amélioration de leur accompagnement par l'Éducation Nationale sont des points fondamentaux. Dans certaines filières, notamment professionnelles, il existe une crise des vocations et où l'on peine à recruter des professeurs. Si les moyens ne sont pas donnés, non pas comme un acte de générosité mais

comme un investissement nécessaire pour notre pays, aucun élève ne voudra à son tour devenir lui-même professeur et le niveau général d’instruction, première richesse d’une nation, en pâtira.

L’État est défaillant dans l’accompagnement de ses personnels, et ceux-ci bénéficient sur un certain nombre de points de conditions de travail moins favorables que les salariés du privé. La CFE-CGC réclame notamment la participation de l’État à une mutuelle librement choisie par l’enseignant, une augmentation de salaires les mettant en cohérence avec leur qualification, le développement d’une réelle médecine du travail, d’un système de formation professionnelle. Pour évaluer l’ensemble des besoins, la CFE-CGC souhaite un audit général réalisé par des instances extérieures à l’État sur l’ensemble du périmètre de l’Éducation nationale.

Les professeurs ne peuvent pas tout réussir sans le soutien des parents d’élèves. La confiance mutuelle, qui est indispensable et doit être renouvelée chaque jour, ne peut exister que dans le respect des fonctions et des places de chacun. L’école ne peut ni ne doit remplacer les familles, et celles-ci doivent trouver dans notre projet la place qu’elles méritent.

## Les 102 propositions CFE-CGC

---

**Proposition 1 :** Le but premier de l'école est l'instruction, permettant la maîtrise des connaissances et des compétences qui y sont naturellement associées en respectant l'ordre indispensable à leur bonne acquisition. Des évaluations, systématisées à la fin de chaque année, conditionnent la poursuite d'études dans le niveau supérieur.

**Proposition 2 :** Les langues comme l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le russe doivent pouvoir bénéficier des mêmes dispositifs et moyens que l'anglais.

**Proposition 3 :** Passage au collège et lycée, tous les deux ans, d'un examen type BULATS / TOEIC/ TOEFL avec un score qui puisse permettre à chacun de prendre conscience de son niveau réel en langue.

**Proposition 4 :** Redynamiser les classes bi-langues et les sections européennes par la création d'épreuves et d'une mention spécifique dans les concours de recrutement.

**Proposition 5 :** Développer les échanges internationaux et l'accueil des assistants en langues étrangères dans les établissements.

**Proposition 6 :** Les élèves d'écoles primaires doivent être protégés de la surexposition aux écrans.

**Proposition 7 :** Faire du numérique une matière à part entière au collège dont le contenu serait double : l'apprentissage du code, et la sensibilisation aux bonnes pratiques de recherche d'information sur Internet.

**Proposition 8 :** Promouvoir le logiciel libre et réaffecter les dépenses liées aux logiciels actuellement payants à l'achat de livres pour les élèves, à des nouvelles méthodes pédagogiques.

**Proposition 9 :** Le choix des outils numériques doit être fait en cohérence avec le projet pédagogique, et ne doit pas remettre en cause la liberté de l'enseignant dans le choix des méthodes d'enseignement.

**Proposition 10 :** Rappeler aux parents leur mission de vigilance face aux usages du numérique.

**Proposition 11 :** Le Gouvernement doit clarifier sa position en matière de numérique et mettre en œuvre une politique cohérente, notamment vis-à-vis des géants du numérique.

**Proposition 12 :** La réforme des baccalauréats doit rendre à ce diplôme sa vraie vocation : celle de permettre la poursuite d'études supérieures longues, d'études supérieures courtes ou d'insertion dans le monde professionnel.

**Proposition 13 :** La cohérence des parcours doit être garantie, notamment au lycée.

**Proposition 14 :** L'enseignement du latin ET du grec dès le collège doit être garanti, avec un nombre d'heures suffisant. Des réflexions doivent pouvoir être menées sur un enseignement conjoint des deux matières.

**Proposition 15 :** La valeur et l'importance de toutes les matières doivent être réaffirmées.

**Proposition 16** : La notation du professeur ne doit pas être suspecte, par défaut, de « sévérité excessive ». Le rôle des barèmes, des commissions d'harmonisations, l'augmentation artificielle de points, ... doivent être tempérés. Les consignes de correction données par le ministère de l'Éducation Nationale et les inspecteurs d'académie doivent être rendues publiques.

**Proposition 17** : Développer les dispositifs visant à développer le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement.

**Proposition 18** : Encourager l'effort individuel, tout en développant des amortisseurs suffisants pour compenser les inégalités sociales et relancer l'ascenseur social.

**Proposition 19** : Définir une politique unifiée sur tout le territoire national pour lutter contre le décrochage scolaire, avec des responsabilités clairement établies pour chacun des acteurs avec des outils communs. L'Éducation Nationale doit prendre en compte les données issues des Journées Défense et Citoyenneté, les communiquer aux écoles concernées et apporter aux personnes identifiées comme ayant des difficultés un suivi systématique renforcé.

**Proposition 20** : Diversifier les propositions de réintégration, et veiller à ce qu'un large panel d'offres de formation existe sur l'ensemble du territoire, notamment via les écoles de production.

**Proposition 21** : Former les personnels de maternelle et de primaire à la détection des différentes formes de handicaps, notamment l'autisme. Les médecins et infirmiers scolaires doivent également pouvoir intervenir rapidement auprès des parents une fois ces cas détectés.

**Proposition 22** : Renforcer les moyens mis à disposition pour les élèves en situation de handicap. Soutenir et développer la scolarisation à domicile des enfants qui ne peuvent intégrer le milieu scolaire.

**Proposition 23** : Sensibiliser et former le corps professoral et les conseillers en charge de l'orientation aux questions liées aux stéréotypes et aux préjugés.

**Proposition 24** : Favoriser au quotidien l'égalité entre les filles et les garçons afin d'ancrer dans les mentalités des attitudes positives et non-discriminantes transposables dans la vie professionnelle future.

**Proposition 25** : Appliquer strictement la charte de la laïcité.

**Proposition 26** : Les cours comme les sorties scolaires doivent intégrer les questions liées à l'éducation environnementale et aux objectifs de développement durable.

**Proposition 27** : Relier les activités culturelles et sportives avec la citoyenneté en promouvant leurs pratiques.

**Proposition 28** : Promouvoir l'éducation physique et sportive et veiller à ce que les établissements scolaires aient effectivement les moyens de les mettre en place.

**Proposition 29** : Développer une politique gouvernementale afin de lutter efficacement contre les nouvelles formes de harcèlement, notamment sur les réseaux sociaux.

**Proposition 30** : Renforcer la présence du personnel médical au sein des établissements.

**Proposition 31** : Développer des partenariats avec des associations permettant la lutte contre les addictions.

**Proposition 32** : Décharger le professeur principal de ses obligations liées à l'orientation des élèves.

**Proposition 33** : Créer un corps de conseillers d'orientation en tant que tel, distincts des psychologues de l'Éducation Nationale.

**Proposition 34** : Les conseillers d'orientation doivent également apporter un soutien en termes de rédaction de CV, de lettre de motivation et de préparation aux entretiens.

**Proposition 35** : Développer, sur les heures de permanence des élèves, les interventions de salariés, d'employeurs ou des chambres consulaires dans les établissements du secondaire pour présenter leur métier ou leur branche professionnelle.

**Proposition 36** : Pour chaque filière choisie, les passerelles doivent être présentées.

**Proposition 37** : Mettre en place un référentiel de compétences par formation afin que chaque lycéen qui souhaite continuer ses études puisse savoir ce qui est demandé dans les filières de l'enseignement supérieur qu'il envisage, ainsi que des journées d'immersion en établissement d'enseignement supérieur pour tous les lycéens dès la classe de première.

**Proposition 38** : Chaque élève qui s'engage dans une filière devra en connaître le taux d'insertion et les métiers associés.

**Proposition 39** : Évaluer les connaissances pour l'entrée à l'Université, et remettre à niveau de celles-ci pour être en capacité de suivre les enseignements. Cette disposition ne peut être que temporaire, dans l'attente d'un baccalauréat revalorisé.

**Proposition 40** : Faciliter la réorientation des étudiants des L1 vers des filières plus courtes (BTS, IUT, ...) ou d'autres écoles (ingénieurs, commerce, ...) en cas d'échec.

**Proposition 41** : Évaluer la motivation par des entretiens oraux, valorisant les qualités humaines des individus postulant à un métier médical.

**Proposition 42** : Confronter les étudiants de médecine à la réalité de l'exercice médical dès la 1ère année, afin d'éviter les déconvenues tardives.

**Proposition 43** : Rendre davantage attractif les professions médicales en revalorisant les moyens dont elles disposent et en permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

**Proposition 44** : Donner la possibilité à chaque étudiant de faire une année de césure quelle que soit la formation choisie.

**Proposition 45** : Inciter les établissements à déposer des demandes de financement auprès du programme Erasmus+ pour favoriser les échanges européens.

**Proposition 46** : Intégrer et valoriser l'engagement associatif dans l'enseignement supérieur.

**Proposition 47** : Réaffirmer et garantir l'égal accès à un enseignement supérieur public de qualité et harmoniser les dotations sur l'ensemble du territoire.

**Proposition 48** : Réaffirmer l'accès à coût très modéré à l'université.

**Proposition 49** : Décentraliser la gestion des œuvres sociales étudiantes et transférer les missions aux Régions ou aux COMUE.

**Proposition 50** : Développer un guichet unique de la vie étudiante qui regrouperait l'ensemble des demandes d'aides et de bourses auxquelles un étudiant peut avoir droit.

**Proposition 51** : Rendre accessible l'apprentissage à partir de 16 ans et tout au long de la vie.

**Proposition 52** : Renforcer l'information et l'orientation sur les débouchés, grâce à des enquêtes réalisées à l'issue des formations.

**Proposition 53** : Renforcer les possibilités de passage en apprentissage des masters 2 professionnels.

**Proposition 54** : Avoir une seule grille de rémunération des apprentis en fonction du niveau de diplôme visé.

**Proposition 55** : Certifier le maître d'apprentissage avec des points bonus pour la retraite.

**Proposition 56** : Inciter les CFA à intégrer une démarche d'assurance qualité type ISO 9001.

**Proposition 57** : Permettre une réelle poursuite d'études dans le supérieur pour les élèves titulaires d'un bac professionnel qui le souhaitent.

**Proposition 58** : Mettre en place des parcours professionnels spécifiques au sein de l'université, ouverts pour les bacs technologiques et professionnels avec une pédagogie ciblée.

**Proposition 59** : Augmenter le nombre de places disponibles en première année dans les STS et IUT.

**Proposition 60** : Le bac professionnel doit redevenir une formation en quatre ans, avec la possibilité de parvenir à un premier diplôme au bout de deux ans.

**Proposition 61** : Rémunérer tous les stages de plus d'un mois et prendre en compte les périodes de stage dans le calcul des droits à la retraite.

**Proposition 62** : Création d'un médiateur national pour les stages.

**Proposition 63** : Encourager les branches à travailler sur le statut du tuteur (formation, charge de travail, gratification spécifique, ou encore reconnaissance des nouvelles compétences acquises).

**Proposition 64** : Réaliser un audit général des conditions de travail du personnel enseignant par un ensemble de organismes extérieurs à l'État.

**Proposition 65** : Placer l'année de stage post-concours avant celui-ci. L'expérience professionnelle est un prérequis à l'obtention du concours.

**Proposition 66** : Refondre les ESPE et donner une large part à la formation pratique, dans un cadre collégial et bienveillant

**Proposition 67** : Réviser les critères de recrutement des enseignants, notamment dans l'enseignement professionnel

**Proposition 68** : Étendre le principe d'un stage en lycée professionnel pour les stagiaires dans les ESPE

**Proposition 69** : Appliquer l'idée de la formation tout au long de la vie, et ce qu'elle comporte, notamment en termes de remplacement, à l'Éducation Nationale.

**Proposition 70** : Proposer aux enseignants des formations qualifiantes et certifiantes dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Proposition 71** : L'opérateur de Conseil en évolution professionnelle choisi par appel d'offre doit également s'adresser aux personnels de l'éducation.

**Proposition 72** : Encourager les enseignants à acquérir une expérience autre que celle du seul enseignement.

**Proposition 73** : Faciliter les reconversions et les transitions professionnelles.

**Proposition 74** : Donner davantage de visibilité au dispositif de congé d'enseignement ou de recherche.

**Proposition 75** : Organiser un système de TZR dans l'enseignement privé.

**Proposition 76** : L'organisation des remplacements des enseignants doit être repensée de manière pragmatique pour que les élèves ne restent pas plus d'une journée sans enseignant dans une matière.

**Proposition 77** : A l'issue de chaque inspection, l'inspecteur présente un cours type, défini par le Ministère de l'éducation, face aux élèves et au professeur de la classe.

**Proposition 78** : Suppression de la possibilité de recrutement d'inspecteurs généraux via le « tour extérieur ».

**Proposition 79** : Les enseignants doivent être véritablement associés à l'élaboration des programmes scolaires, aux réformes ainsi qu'à leur évaluation. Une durée incompressible de deux ans doit être inscrite dans la loi entre la publication des décrets et leur mise en œuvre sur le terrain, afin de pouvoir s'approprier les modifications et les changements de programmes éventuels.

**Proposition 80** : La composition des instances et dans les organismes consultatifs doit être revue, et ne compter parmi ses membres que des enseignants qui assurent régulièrement des cours face à des élèves.

**Proposition 81** : Rationnaliser le nombre d'instances, renforcer les moyens qui leur sont dédiés, notamment financier et renforcer la force juridique de leurs décisions.

**Proposition 82** : Attribuer aux enseignants le statut de cadre, avec une rémunération correspondante.

**Proposition 83** : Revaloriser les heures supplémentaires pour que celles-ci ne puissent plus être inférieures aux heures obligatoires.

**Proposition 84** : Assurer une équité de rémunération entre privé et public. Réaliser l'adéquation entre les tâches effectuées par les enseignants et leur rémunération.

**Proposition 85** : L'État doit participer à la prise en charge d'une mutuelle choisie librement par l'enseignant sous la forme d'un chèque mutuelle par exemple.

**Proposition 86** : Continuer le dédoublement des classes et limiter à 24 le nombre d'élèves dans le premier degré. Cette proposition ne doit pas avoir pour corolaire la fermeture de classes en milieu rural, mais bien l'embauche de nouveaux professeurs.

**Proposition 87** : L'État doit appliquer la loi en matière de conditions de travail, notamment dans l'Éducation Nationale.

**Proposition 88** : les enseignants doivent pouvoir bénéficier de la garantie de la protection fonctionnelle de leur hiérarchie et du rectorat.

**Proposition 89** : Les rectorats doivent être sensibles à la question des maladies professionnelles et à leur prévention.

**Proposition 90** : Reconnaître l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle et renforcer les actions de prévention et d'accompagnement auprès de ceux qui en sont victimes.

**Proposition 91** : l'autorité de l'enseignant ne doit pas être soumise à négociation.

**Proposition 92** : la liberté d'expression des enseignants doit être garantie.

**Proposition 93** : Le système de retraite doit être contributif, par répartition, solidaire et géré par les partenaires sociaux.

**Proposition 94** : Permettre le rachat des années d'études supérieures à tarif préférentiel.

**Proposition 95** : Resserrer les liens entre les écoles doctorales et le monde économique.

**Proposition 96** : Mieux reconnaître le doctorat dans le secteur privé et la fonction publique avec une rémunération à la hauteur de leur contribution à la recherche française.

**Proposition 97** : Prendre en compte les années de doctorat pour la retraite.

**Proposition 98** : Protéger les fruits des recherches et établir un système de rétribution à des inventions ou de sauvegarde la propriété intellectuelle.

**Proposition 99** : Les organismes publics de recherches doivent bénéficier de dotations pérennes en financement et en personnels.

**Proposition 100** : Les établissements publics notamment EPST et EPIC doivent être partie prenante dans l'élaboration des décisions publiques et des choix de société.

**Proposition 101** : L'administration de la recherche doit être simplifiée.

**Proposition 102** : L'attractivité des métiers de la recherche doit être une priorité des politiques publiques.

## Préambule

---

L'école est l'un des fondements de la République, elle est le lieu de l'acquisition des savoirs fondamentaux mais aussi de la culture commune, de la cohésion et le ferment de la promotion sociale. C'est par l'école que l'élève acquiert un esprit critique et le libre arbitre nécessaire à forger sa conscience. C'est par l'école que l'élève devient citoyen et s'approprie les valeurs de la République. Apprendre à lire, écrire et compter et plus généralement, apprendre à penser.

L'enjeu, c'est l'avenir de notre jeunesse et de son éducation. Il faut ainsi penser l'éducation comme un investissement pour notre pays, une capacité à créer de la richesse grâce à la maîtrise des savoirs. L'école doit pouvoir permettre à chacun de se réaliser et d'envisager sereinement le futur. La progression sociale est essentielle, pour restaurer la confiance de chacun dans notre société. L'ascenseur social est garant de la cohésion nationale, du mérite et de la valorisation de l'effort, le déclassement doit être enrayé.

L'école est le lieu du premier apprentissage de la mixité, de la laïcité, de l'égalité femme-homme, de l'acceptation de toutes les différences et de la lutte contre les stéréotypes. Lorsque l'école échoue dans ses missions, c'est le pacte républicain qui est mis à mal, c'est notre modèle social basé sur la solidarité qui n'est pas défendu.

L'école a également vocation à préparer l'avenir professionnel de chaque élève. Par son travail, chacun doit pouvoir exercer le métier qu'il a choisi, indépendamment des situations personnelles, familiales, sociales et territoriales. Les politiques de ces dernières décennies ont renforcé la distinction entre travail manuel et intellectuel, notamment en délégitimant les filières professionnelles au profit des enseignements supérieurs généralistes. Il faut donc revaloriser ces filières en leur donnant toute la place qu'elles méritent, tant pour les individus que pour notre pays.

Aujourd'hui 20 % des élèves entrent en sixième en ayant des difficultés pour lire, pour comprendre un énoncé et pour maîtriser la langue française. C'est notamment pour cela que l'école doit changer.

Par les initiatives qu'il formule au quotidien, le corps enseignant a montré qu'il était prêt à évoluer. Les parents souhaitent ce changement, et doivent l'accompagner : sans eux, les réformes ne pourront atteindre les objectifs affichés. L'éducation est essentiellement l'affaire des parents, là où l'instruction est celle de l'école. La scolarité doit être co-construite entre les professeurs et les parents, dans le respect des rôles et fonctions de chacun afin que la transmission, le suivi et la validation des apprentissages et des savoirs soient complets. L'école doit être une grande cause nationale qui associe les familles. La réussite scolaire d'un élève est aussi conditionnée par la vigilance de ses parents, le soutien que ceux-ci lui apportent.

Si la confédération porte des propositions pour améliorer l'éducation et les conditions de vie des élèves, elle souhaite également agir en faveur de tous les personnels éducatifs : les enseignants, mais aussi tous les agents qui font vivre les structures scolaires. Les revalorisations salariales, le

renforcement des formations tout au long de la vie, la reconnaissance de leur travail, ... sont autant de points qui sont des priorités.

La CFE-CGC par cette note politique définit ses positions dans le champ du système éducatif tant public que privé, et détermine sa ligne politique en cohérence avec ses positions confédérales dans les domaines de l'apprentissage, de la formation, des parcours professionnels, mais aussi du handicap, de l'égalité femme-homme, de la santé et du logement.

En matière d'éducation comme ailleurs, il ne suffit pas d'énoncer une volonté pour que celle-ci se réalise. Il ne faut pas employer de grands mots, mais les mots qui conviennent. Si l'on veut que tous ces savoirs fondamentaux soient acquis, il faut donner aux enseignants les moyens d'exercer pleinement leur métier avec la diversité des publics. Les réformes doivent être ambitieuses intellectuellement, pérennes et acceptées largement. En 1986, la CFE-CGC pointait « la succession ininterrompue de réformes » reflétant « le désarroi des gouvernements successifs depuis vingt ans » et l'absence de vision globale.

La France n'est pas ce bloc d'argile que certains aimeraient modeler à leur guise ; l'école n'est pas un laboratoire, les élèves ne sont pas des sujets d'expériences. Les professeurs, quant à eux, ne peuvent être réduits à de simples exécutants d'une politique ministérielle.

L'État n'est aujourd'hui pas à la hauteur de l'engagement des enseignants. Il ne les écoute plus, il ne les aide plus, il ne les soutient plus, il ne les rémunère plus assez. L'ivresse de la toute-puissance ne doit pas faire oublier que l'on ne change un pays qu'à plusieurs. Les abandons, les idéologies et les lâchetés ont eu raison de ce lien qui aurait dû être insécable. Les gouvernements successifs ont trop joué avec les « privilèges » supposés des enseignants vis-à-vis des autres salariés pour que notre organisation entre dans la guerre du tous contre tous.

Les écoles françaises doivent être présentes partout, sur tout le territoire. La tentation des gouvernements est grande de faire des métropoles parisiennes ou régionales les seuls lieux d'éducation. Tout le territoire de la République, indépendamment des regroupements des villes, des cantons ou des Régions, doit être couvert par une école accessible, qui n'oblige pas chaque famille à faire des kilomètres toujours plus nombreux pour conduire son enfant à l'école. L'école n'est belle que lorsqu'elle est enracinée.

## I- Favoriser la réussite des élèves et des étudiants

---

### A. Recentrer l'action de l'école sur les savoirs

#### 1. Acquérir les savoirs indispensables et un savoir-être fondamental dès l'école primaire

En 2016, les résultats PISA placent la France en 26<sup>ème</sup> sur 70 pays (score en science, score en compréhension de l'écrit, score en mathématiques). L'évaluation TIMSS 2015 (*Trends in International Mathematics and Science Study* – une enquête internationale sur les mathématiques) n'est pas plus favorable, puisqu'elle place la France parmi les derniers des pays de l'OCDE.

Une étude de 2016 revient sur « les performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire (1987 – 2007 – 2015) »<sup>1</sup>. Il est ainsi constaté sur une trentaine d'année une baisse globale du niveau d'orthographe des élèves, dans le privé comme dans le public. Sur une dictée de 67 mots et 16 signes de ponctuations, les élèves faisaient en moyenne 10,6 fautes en 1987, quand ils en font aujourd'hui 17,8, Le nombre d'élèves faisant 2 fautes ou moins a été divisé par 6,6.

Selon le rapport Villani-Torossian<sup>2</sup>, multiplier 35,2 par 100 représente un obstacle majeur pour la moitié des élèves en fin de primaire. La méthode dite « de Singapour », où les enfants apprennent de manière concrète les mathématiques avant de passer à une application plus abstraite, peut être une source d'inspiration.

Ces lacunes se retrouvent ensuite dans la vie professionnelle : une étude de l'agence d'intérim Qapa annonçait en 2018 que les CV comptaient en moyenne 15 fautes pour les femmes, et 19 fautes pour les hommes. L'une des autres leçons de cette étude est le laxisme croissant des candidats, comme des recruteurs, sur cette question. Les candidats ne sont de plus en plus nombreux à penser que l'orthographe ne sera pas un déterminant de leur embauche.<sup>3</sup>

Pour la CFE-CGC, il faut redonner aux élèves les notions fondamentales indispensables, gage de réussite du parcours scolaire et d'une autonomie intellectuelle indispensable dans leur vie quotidienne future. On a donné à l'école des missions toujours plus nombreuses. Si l'on veut que les connaissances de bases soient assimilées, il est important de faire le choix de l'essentiel dès le plus jeune âge.

Il faut considérer l'éducation comme un parcours, où le passage d'un niveau à un autre ne peut pas se faire sans les bases nécessaires, au risque de voir les difficultés devenir des lacunes et

---

<sup>1</sup> (Andreu & Steinmetz, 2016)

<sup>2</sup> (Villani & Torossian, 2018)

<sup>3</sup> (Qapa, 2018)

compromettre durablement la scolarité et le bonheur d'apprendre. Les rouages de l'école s'articulent d'une telle manière qu'il devient de plus en plus compliqué pour un élève de suivre et comprendre les enseignements sans avoir assimilé les fondements précédents. La lecture, l'écriture, les quatre opérations de calcul et la capacité à s'exprimer à l'oral, doivent être acquises à la fin de l'école primaire.

La CFE-CGC réaffirme son attachement à la note chiffrée, devant être le reflet sincère d'une notation libre et sans contrainte de la part des enseignants, permettant une véritable prise en compte du niveau d'acquisition des savoirs. Le respect de la notation du professeur est un préalable à la volonté de revaloriser les diplômes.

Selon la réglementation en vigueur, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'organise autour de cinq domaines. Ces « piliers » n'ont pas de valeur ni de finalité par eux-mêmes, et l'explicitation de compétences ne saurait dispenser de formuler des connaissances précises et organisées que les programmes scolaires doivent présenter dans des textes simples et non surchargés. Si l'interdisciplinarité est une démarche intéressante, elle ne doit pas conduire à déstructurer les enseignements, tout comme l'ordre et la finalité de l'éducation.

**Proposition 1 : Le but premier de l'école est l'instruction, permettant la maîtrise des connaissances et des compétences qui y sont naturellement associées en respectant l'ordre indispensable à leur bonne acquisition. Des évaluations, systématisées à la fin de chaque année, conditionnent la poursuite d'études dans le niveau supérieur.**

## 1. Accentuer l'apprentissage des langues

Dans une société marquée par la mondialisation et ce qu'elle entraîne, la maîtrise d'une langue étrangère est un atout indéniable. La France se situe au 25ème rang du classement du TOEFL, le test international d'anglais. Sur 65 millions d'habitants en France, les deux tiers de la population ne parlent aucune langue étrangère, un français sur cinq parle anglais couramment.

Selon une étude « les européens et leur langage » réalisée par la Commission Européenne de 2012<sup>4</sup>, les élèves français sont 14% à avoir un bon niveau en anglais, et 11% en espagnol. Après plusieurs années d'études, les élèves français cherchent leurs mots, ou apprennent encore la différence entre « *ser* » et « *estar* » [les deux formes du verbe "être" en espagnol] en classe supérieure.

L'anglais est la langue du commerce et des échanges internationaux. Cependant, l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le russe sont des langues européennes, dont la richesse culturelle ne doit pas être négligée. Apprendre une langue, c'est apprendre une culture. Ainsi, en allemand, le verbe se situe parfois à la fin de la phrase : si l'on n'écoute pas toute la phrase, on ne peut pas la

---

<sup>4</sup> (Commission Européenne, 2012)

comprendre. Cela a un impact sur la manière dont se déroule le dialogue. Comprendre que la langue n'est pas seulement un outil mais un moyen de comprendre une culture est essentiel.

À ce titre, ces langues doivent pouvoir bénéficier des mêmes dispositifs et moyens que l'anglais.

Un écart trop important existe entre la note obtenue en langue au baccalauréat et celle obtenue aux premiers examens dans le supérieur. Trop d'élèves surestiment leur niveau car ils n'ont pas de vision sur les attendus demandés. Il est nécessaire d'avoir un référentiel commun entre infra bac et supérieur. L'évaluation doit être réaliste et vérifiée sur le niveau afin de pouvoir constater la progression.

Les niveaux (A1 en fin de 6<sup>ème</sup>, B1 en fin de 3<sup>ème</sup> et B2 en terminal) ne reflètent pas le niveau attendu en études supérieures. Le fait d'avoir passé plusieurs années sur les bancs de l'école n'est pas une garantie suffisante de maîtrise de la langue, ce que les étudiants découvrent souvent tardivement.

L'apprentissage des langues est donc à repenser. Il s'agit de sortir de l'apprentissage scolaire et académique actuel avec peu de pratique de l'oral. Timidité, moquerie, peur du ridicule... peuvent être des freins à l'expression orale pour chacun. Il est nécessaire d'y remédier grâce à des effectifs réduits dans ces cours de langues. Il faudrait également inscrire l'ouverture internationale et européenne des établissements comme une obligation des projets d'établissements. L'accueil d'assistants en langues étrangères doit être facilité pour entretenir la pratique de la langue en dehors des seules heures de cours et dans tous les aspects de la vie scolaire.

Il serait intéressant de généraliser un passage tous les 2 ans d'un examen type BULATS / TOEIC / TOEFL au collège et au lycée afin que les élèves sachent véritablement évaluer leur niveau. Ces tests sont reconnus dans le monde entier. Ils sont souvent nécessaires lorsque l'on cherche ses premiers stages et emplois dans des institutions ou entreprises à vocation internationale. Ces examens nationaux auraient lieu grâce à la mobilisation des assistants d'éducation.

Ces propositions doivent s'intégrer dans un cadre plus large, visant notamment, en redynamisant les classes bi-langues et les sections européennes, à renforcer la dimension européenne de l'éducation. Cet élan passe d'abord par la création d'épreuves et d'une mention spécifique dans les concours de recrutement, et ce afin de développer le vivier d'enseignants bilingues en disciplines non linguistiques (DNL, matière générale enseignée dans une langue étrangère).

**Proposition 2 : Les langues comme l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le russe doivent pouvoir bénéficier des mêmes dispositifs et moyens que l'anglais.**

**Proposition 3 : Passage au collège et lycée, tous les deux ans, d'un examen type BULATS / TOEIC / TOEFL avec un score qui puisse permettre à chacun de prendre conscience de son niveau réel en langue.**

**Proposition 4 : Redynamiser les classes bi-langues et les sections européennes par la création d'épreuves et d'une mention spécifique dans les concours de recrutement.**

**Proposition 5 : Développer les échanges internationaux et l'accueil des assistants en langues étrangères dans les établissements.**

## 2. Intégrer les outils numériques

Un double mouvement touche l'école et les questions liées au numérique.

D'une part, les élèves, de plus en plus dotés de *smartphones*, sont habitués, dès le plus jeune âge à utiliser ces outils. 35% des 18-24 ans consultent leur téléphone dans les 5 minutes qui suivent le réveil et 39% dans les 5 minutes qui précèdent le coucher<sup>5</sup>. 6% de cette tranche d'âge consulte son téléphone plus de 200 fois par jour.

D'autre part, des initiatives, issues d'entreprises privées le plus souvent, promettent de révolutionner l'éducation. Le numérique et les outils informatiques sont ainsi présentés comme un remède miracle aux défaillances d'un système.

Les professeurs sont ainsi confrontés à ce double mouvement, notamment pour ce qui concerne la lecture.

L'une des incidences principales de l'utilisation abusive du *smartphone* ou de l'ordinateur est l'apparition des difficultés de concentration pendant une longue durée. Ces difficultés ont également une variante, décrite par David Mikics, dans La lecture lente dans un âge pressé<sup>6</sup>: « les enfants qui ont grandi avec le numérique sont plus enclins que les générations précédentes aux troubles de fragmentation de l'attention. ».

Durant l'Antiquité, l'arrivée de l'écriture avait suscité une opposition d'une partie de la société. En effet, celle-ci considérait que le savoir ne pouvait sortir que d'une discussion vivante, qui forçait les participants à s'interroger sur leurs pratiques. L'invention de Gutenberg a également provoqué des réticences et certains rejetaient le « débordement de livres » comme d'autres aujourd'hui dénoncent la surabondance des informations.

Pour la CFE-CGC, le numérique n'est qu'un outil, avec ses qualités et ses défauts. Il ne doit ni être banni ni être survalorisé. Le numérique a ses spécificités, et ne peut avoir une véritable utilité que dans un cadre d'un projet adapté : en clair, il ne s'agit pas de faire avec celui-ci la même chose qu'avec le crayon et le papier. Dans ce cas, le numérique aurait une dimension de « gadget » qui le rendrait inutile, voire nocif.

---

<sup>5</sup> (Deloitte, 2015)

<sup>6</sup> (Mikics, 2013)

### À l'école primaire

Si les nouvelles technologies forcent à repenser les manières d'enseigner, l'illusion du tout-numérique ne peut être une réponse à cet ensemble de défis. Le savoir, la curiosité, le goût d'apprendre, ... sont plus vastes qu'un seul espace informatique. Il faut savoir conjuguer tradition et modernité, sans que l'une ne prenne le pas sur l'autre. Si le discours des géants du numérique et autres start-ups est intéressant et permet de réfléchir sur les manières d'apprendre, il ne doit pas remplacer l'expérience quotidienne des professeurs.

La lecture sur un support numérique a des avantages très importants vis-à-vis du livre papier, notamment en ce qui concerne le transport, le stockage des livres, la recherche de passages... mais le fait qu'un même mot puisse se déplacer sur la page au fur et à mesure de la lecture détruit le repérage spatial, permettant de situer les mots importants du texte, nécessaires à la compréhension.<sup>7</sup>

De plus en plus d'études mettent en avant les impacts négatifs du numérique pour les enfants. Dans la construction des interactions sociales, l'enfant n'assimile pas les émotions de la même manière lorsqu'il est confronté à un écran que lorsqu'il est face à un autre enfant. Les experts recommandent de supprimer les écrans le matin avant l'école, pendant les repas, avant de se coucher ou de ne pas avoir d'écrans dans la chambre des enfants.

De plus, de nombreuses écoles restent de tailles restreintes : les faibles moyens dont elles disposent ne peuvent être dirigés intégralement vers ce poste de dépense. Quelle que soit la taille de la structure, il n'appartient pas aux collectivités territoriales (municipalités, départements, régions) de prendre des initiatives en dehors des projets pédagogiques, en empiétant et en imposant des outils. Il est trop rare, à l'heure actuelle, que les équipes pédagogiques soient écoutées dans le choix des outils numériques.

**Proposition 6 : Les élèves d'écoles primaires doivent être protégés de la surexposition aux écrans.**

### À partir du collège

Au collège, il pourrait être intéressant de faire du numérique une option, au même niveau que les langues étrangères. Apprendre le codage est une compétence supplémentaire, un atout pour sa vie personnelle et dans le monde professionnel.

De plus, il est important de former les collégiens à l'utilisation d'Internet. À ce jour chacun a accès à une masse d'informations, ce qui est en soi essentiel. Ce n'est donc plus l'accès à l'information qui fait la différence, mais la capacité de chacun à faire le tri. Cette formation au numérique dispensée au sein de l'école doit, entre autres, éduquer les jeunes aux bonnes pratiques notamment sur la fiabilité des recherches et des informations trouvées.

---

<sup>7</sup> (Baccino, 2011)

La difficulté d'accès aux matériels, ainsi que des équipements informatiques insuffisants ou défectueux, font en effet partie des premiers freins à l'usage des TIC par les enseignants. Si les investissements réalisés par les collectivités territoriales en la matière sont déjà importants, des inégalités subsistent encore entre les territoires, et trop souvent encore, les budgets manquent pour garantir la maintenance et la gestion des équipements fournis.

La CFE-CGC appelle ainsi à une plus grande coopération entre les collectivités et les établissements scolaires, pour une identification fine des besoins, et une réflexion collective sur les solutions les plus adaptées à la demande des équipes enseignantes.

Une autre condition fondamentale est la mise à disposition des enseignants de contenus numériques variés et de qualité. Le développement d'une industrie nationale de la connaissance, regroupant des professionnels du multimédia, de l'informatique, et de l'édition scolaire, est une nécessité pour la création de contenus innovants et offrant une réelle plus-value par rapport aux supports traditionnels. Les outils produits par les enseignants eux-mêmes devraient également être valorisés (à travers notamment le versement de droits d'auteur), et diffusés. L'ensemble de ces ressources pédagogiques doit pouvoir être regroupé et référencé au sein d'une plate-forme nationale, accessible à l'ensemble de la communauté éducative.

Développer l'usage du numérique dans les établissements scolaires ne signifie pas imposer aux enseignants le « tout numérique ». S'il est de la responsabilité de l'enseignant d'utiliser tous les moyens que la technique met à sa disposition, y compris le numérique, pour améliorer la qualité de ses enseignements, la CFE-CGC rappelle que le choix des outils numériques appartient à l'équipe enseignante, en doit être fait en cohérence avec leur projet pédagogique. En aucun cas le développement des TIC ne doit résulter de prescriptions « par le haut », qui remettraient en cause la liberté de l'enseignant dans le choix de ses méthodes d'enseignement.

De telles propositions ne peuvent se faire sans la vigilance des parents quant à l'activité des enfants sur Internet. Les consultations de contenus pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes ont lieu aussi, et surtout, en dehors de l'école.

En 2017, 86% des jeunes de 12 à 17 ans sont équipés d'un *smartphone* et 48% d'une tablette. L'âge moyen d'obtention du premier téléphone est de 11 ans.

Une enquête réalisée au Royaume-Uni en 2015 étudie l'impact de l'interdiction du téléphone portable dans 91 établissements sur les résultats scolaires. Une augmentation sensible des résultats des élèves les plus en difficultés était ainsi constatée (+14,23%), alors que cette interdiction n'avait pas d'effet significatif sur les élèves les moins en difficultés. L'étude conclut alors que « l'interdiction des téléphones portables pourrait être un moyen peu coûteux pour les écoles de réduire les inégalités éducatives ».<sup>8</sup>

L'interdiction du téléphone portable à l'école est une idée qui revient régulièrement dans les débats. L'article L511-5 du code de l'éducation dispose que dans les écoles et collèges, l'utilisation d'un téléphone portable durant les activités d'enseignement et dans les lieux prévus par le

---

<sup>8</sup> (Beland & Murphy, 2015)

règlement intérieur est interdite. Les établissements ont donc les moyens, s'ils le souhaitent, de mettre en place cette interdiction. L'idée d'une loi supplémentaire n'a donc pas d'apport significatif.

### Une politique incohérente du gouvernement

Dans ce domaine, le gouvernement fait part de signaux contradictoires. D'une part, le Ministre de l'Éducation Nationale a fait part de sa volonté d'interdire le téléphone portable, et de réduire les coûts assumés par les familles pour l'éducation de leurs enfants. D'autre part, il « réfléchit ainsi à demander aux collégiens d'apporter leur propre matériel, à l'image de ce qui prévaut par exemple pour les calculatrices » et l'investissement pour la tablette serait supporté par les familles.

De plus, et ainsi que le constate un rapport sénatorial, « l'actuel gouvernement ne semble pas avoir pris conscience de la nécessité d'affirmer notre souveraineté en matière d'éducation et de formation face aux géants du numérique. Alors qu'il existe un contentieux fiscal entre Google et l'État français, ce dernier continue de solliciter cette entreprise pour financer la grande école du numérique, entretenant une situation de dépendance malsaine. »<sup>9</sup>

Enfin, si le règlement général de protection des données (RGPD)<sup>10</sup> permet une certaine sécurisation de sa vie numérique, le vote du Cloud Act<sup>11</sup> interroge sur la protection des données des utilisateurs des services des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft).

L'école n'est pas et ne peut pas devenir un marché comme un autre.

**Proposition 7 : Faire du numérique une matière à part entière au collège dont le contenu serait double : l'apprentissage du code, et la sensibilisation aux bonnes pratiques de recherche d'information sur Internet.**

**Proposition 8 : Promouvoir le logiciel libre et réaffecter les dépenses liées aux logiciels actuellement payants à l'achat de livres pour les élèves, à des nouvelles méthodes pédagogiques.**

**Proposition 9 : Le choix des outils numériques doit être fait en cohérence avec le projet pédagogique, et ne doit pas remettre en cause la liberté de l'enseignant dans le choix des méthodes d'enseignement.**

**Proposition 10 : Rappeler aux parents leur mission de vigilance face aux usages du numérique.**

---

<sup>9</sup> (Morin-Dessailly, 2018)

<sup>10</sup> Règlement de l'Union Européenne constituant le cadre de référence pour la protection des données à caractère personnel

<sup>11</sup> Cloud Act : législation permettant aux autorités étatsuniennes de réclamer les données récoltées par les entreprises nationales à l'intérieur comme à l'extérieur du pays sans que l'utilisateur ne soit informé.

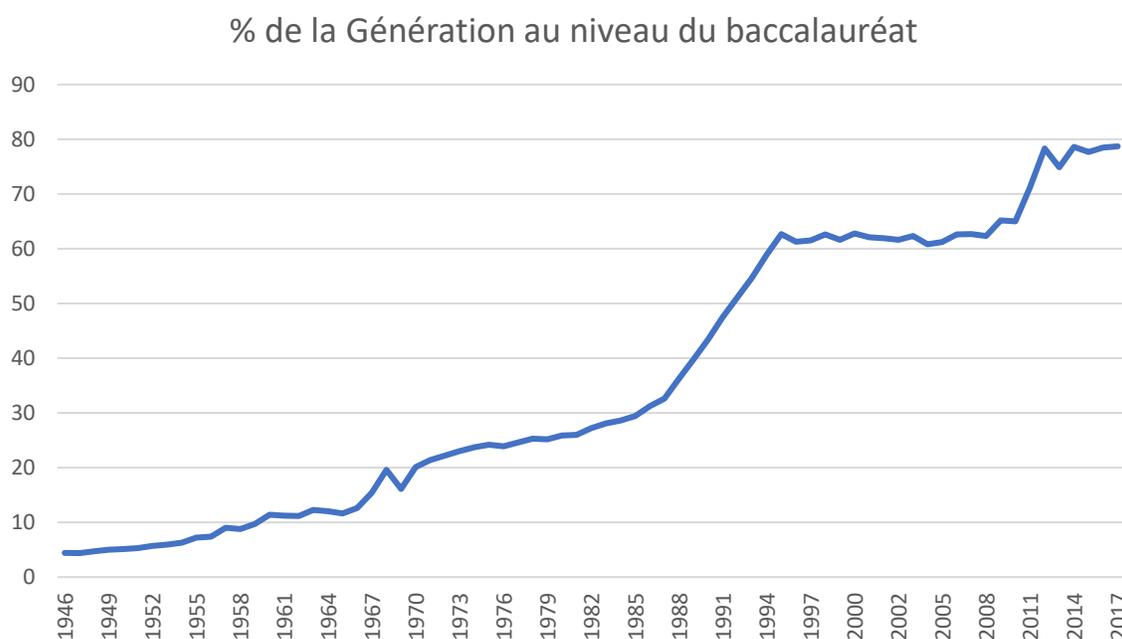
**Proposition 11 : Le Gouvernement doit clarifier sa position en matière de numérique et mettre en œuvre une politique cohérente, notamment vis-à-vis des géants du numérique.**

### 3. Revaloriser les baccalauréats pour la poursuite des études

#### Des objectifs à repenser

En 1985, Jean-Pierre Chevènement avait fixé l'objectif de 80% d'une classe d'âge doit arriver au « niveau du baccalauréat ». Cet objectif a été détourné en « 80% d'une classe d'âge au bac ».

Depuis, le Président François Hollande a fixé, pour 2025, 60% en études supérieures toutes filières confondues dont 50% au niveau Licence et 25% au niveau Master.<sup>12</sup> Au vu du graphique ci-dessous, on peut considérer cet objectif comme rempli. Cette course au diplôme a affaibli, de façon évidente, la valeur de celui-ci.

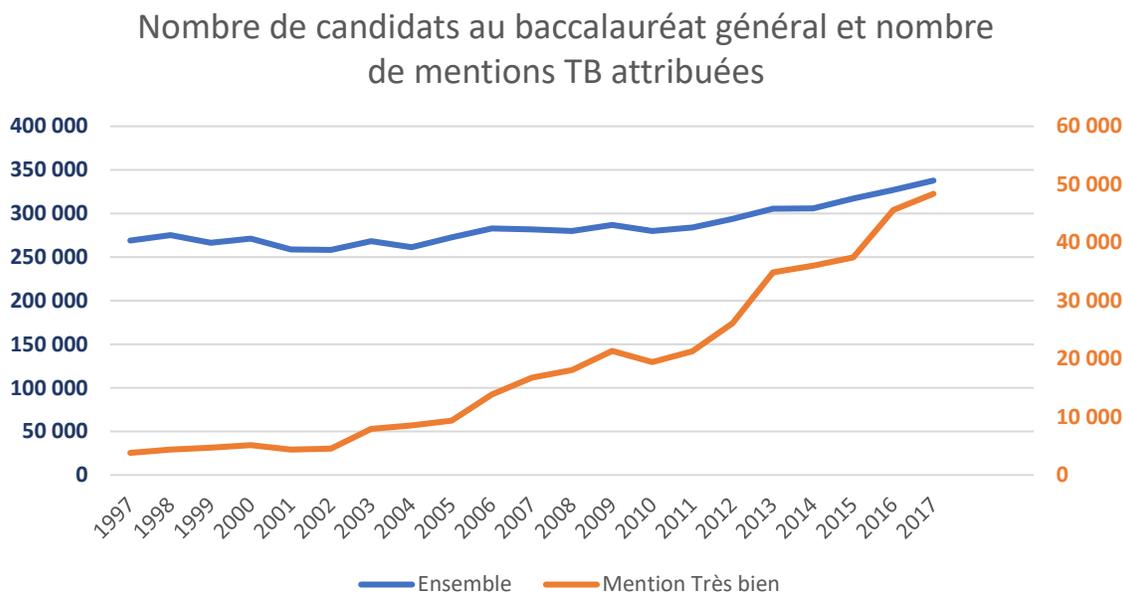


Source : Ministère de l'Éducation Nationale

Aujourd'hui, le baccalauréat est un diplôme dont la valeur est dévoyée. Celui-ci ne permet pas de certifier les compétences acquises par le jeune et ne garantit en rien une capacité de poursuite d'études, mais valide surtout, et parfois seulement, le fait que l'élève a passé plusieurs années au lycée.

<sup>12</sup> Suivant ainsi les recommandations de la Stratégie Nationale de l'Enseignement supérieur, un rapport remis par Bertrand Monthubert et Sophie Béjean en 2015.

Les mentions ne semblent en réalité plus avoir la « rareté » qui en faisait la valeur. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de mentions très bien et le nombre de candidats au baccalauréat. Alors que le nombre de candidats reste globalement stable depuis 1997 (autour de 300 000), le nombre de mentions très bien explose littéralement. En 1987, 0,2% des bacheliers avaient obtenus une mentions « TB ». En 1997, c'était environ 1,4%. En 2017, c'était 10 fois plus, 14,33%.



Source : Ministère de l'Éducation Nationale

L'obsession du taux de réussite au baccalauréat et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur pour les étudiants issus des filières généralistes a eu deux conséquences. D'une part, il a détourné l'objectif de ce diplôme qui est de conditionner le passage dans le supérieur à la maîtrise des acquis indispensables. Le taux d'échec dans le supérieur s'explique en partie par ce biais.

D'autre part, une partie des élèves issus des filières généralistes (S, ES, L) s'oriente après le baccalauréat vers des BTS, au dépend des élèves issus des filières techniques et professionnelles infra-bac. Le baccalauréat technique ou professionnel ne permet plus l'accès à un BTS pour l'ensemble de ceux qui souhaiteraient poursuivre leurs études dans le supérieur : cela contribue à leur dévalorisation alors même que les métiers préparés par ces mêmes filières font face à des besoins de recrutements importants.

### La réforme engagée par le gouvernement

Le gouvernement a décidé d'une réforme de ce premier diplôme de l'enseignement supérieur. Le bac devrait donc connaître un changement, en lien avec les évolutions de notre société et de ses besoins socio-professionnels, mais la CFE-CGC s'interroge sur les objectifs poursuivis, la méthode utilisée et la mise en œuvre pratique par les enseignements.

### **La réforme des baccalauréats**

L'organisation des lycées est largement modifiée, avec la suppression des séries, remplacées par « des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions ».

En classe de Première, l'épreuve anticipée écrite et orale du français se déroulera au même format qu'actuellement.

En Terminale, les 4 épreuves porteront sur :

- Une épreuve de philosophie à l'écrit.
- Un grand oral de 20 minutes (10% du bac) : l'élève est censé passer deux ans à la préparation d'un projet, élaboré en groupe en classe de Première, puis individuellement en Terminale. La soutenance sera donc individuelle, elle aura pour objectif d'évaluer l'élève sur sa compétence à s'exprimer dans un français correct. L'épreuve sera déclinée en deux parties : une présentation du sujet de 10 minutes puis une discussion de 10 minutes avec les 3 membres du jury, notamment sur les connaissances scientifiques et historiques acquises au cours de sa scolarité.
- Deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat en classe de Première, qui seront évaluées au retour des vacances de printemps. Un doute réside quant aux coefficients de chaque épreuve terminale.

Le contrôle continu sera basé sur des épreuves communes organisées au cours des classes de Première et Terminale. Les moyennes annuelles des élèves (bulletins scolaires) représenteront 10% de la note finale. Ces épreuves pourront avoir lieu en 2 sessions par exemple en janvier et avril l'année de Première ; elles correspondent actuellement aux épreuves communes proposées dans certaines académies (par exemple SVT dans l'académie de Paris). Pour assurer une transparence et une équité entre les établissements, une banque numérique de sujets sera constituée où les enseignants pourront piocher en fonction de leur progression annuelle ; les copies seront anonymes et corrigées par des professeurs différents de ceux de l'élève. Il est prévu également une phase d'harmonisation des résultats.

### **Le commentaire de la CFE-CGC**

Si l'objectif de la réforme des baccalauréats est purement comptable, et qu'il s'agit seulement de réduire les coûts, une telle réforme paraît au mieux inutile, et au pire, nocive. S'il s'agit en revanche de mieux préparer les élèves au supérieur, la confédération ne peut qu'approuver cette intention. Encore faut-il que les choix opérés soient cohérents avec l'ambition affichée.

La suppression des séries ne doit pas entraîner un nivellement vers le bas des enseignements proposés, et une cohérence des parcours doit être conservée. Malgré la disparition des filières, le choix des spécialités sera décisif pour la poursuite des études. Les premières tendances semblent montrer que les élèves vont recréer des filières, notamment la filière scientifique. Les moyens manquent pour qu'un ensemble de spécialités soient réellement proposées, et pour que les épreuves puissent se dérouler dans les meilleures conditions. L'abandon en terminale d'une des trois spécialités choisies en première ne favorise pas non plus la cohérence des parcours.

Le contrôle continu augmente considérablement le poids des épreuves réalisées par l'établissement lui-même et rédigées en fonction de son public, au dépend d'épreuves nationales. La lourdeur de son organisation contredit l'ambition de simplification, génère une désorganisation de l'année scolaire et des enseignements, et met à mal le principe de l'équité devant l'examen.

La valeur du baccalauréat nouvelle version doit être identique quel que soit l'établissement où il est décerné. La CFE CGC est très attachée au caractère national des diplômes et à l'anonymat des épreuves. La CFE CGC pense que l'obtention du baccalauréat amélioré ne doit pas être une fin en soi, mais une invitation à continuer à se former tout au long de la vie.

### Commissions et consignes de correction

Le rôle des diverses commissions d'harmonisation et les pressions exercées sur les professeurs lors des examens pour remonter les notes s'inscrivent dans une démocratisation artificielle de l'accès à l'éducation. Lorsque le ministère et l'inspection pédagogique régionale « encouragent fortement » les professeurs à atteindre une moyenne acceptable pour l'académie, cela remet en cause la valeur de la notation de l'enseignant.

Depuis quelques années, et notamment dans un rapport du Sénat<sup>13</sup>, les consignes données sont « trop souvent formulées dans des termes purement positifs : il ne s'agit que rarement de sanctionner telle ou telle erreur ou telle ou telle méconnaissance [...] il conviendrait que les consignes comportent des invitations plus mesurées, en identifiant les points sur lesquels la bienveillance est nécessaire et ceux qui doivent être sanctionnés avec une réelle sévérité ». Le processus manque également de transparence tant dans les consignes de correction que dans la distribution des notes, qui ne sont pas rendues publiques.

Il existe, notamment dans le cadre de la formation continue, une distinction plus marquée entre le formateur et l'évaluateur. Celui qui forme ne peut être parfaitement objectif sur ce – et sur la personne - qu'il évalue d'une part. D'autre part, il existe une tendance à « protéger » l'institution, pour, notamment, ne pas se mettre en danger : si j'évalue des connaissances insuffisantes, et que l'on me demande de baisser les notes, je ne peux refuser sans risquer de mettre la suite de ma carrière « en danger ».

Des critères particuliers quant à l'orthographe des élèves doivent être mis en place. L'absence de barème sur ce point dans plusieurs académies ne rend pas services aux élèves.

**Proposition 12 : La réforme des baccalauréats doit rendre à ce diplôme sa vraie vocation : celle de permettre la poursuite d'études supérieures longues, d'études supérieures courtes ou d'insertion dans le monde professionnel.**

**Proposition 13 : La cohérence des parcours doit être garantie, notamment au lycée.**

---

<sup>13</sup> (Legendre, 2008)

**Proposition 14 : L'enseignement du latin ET du grec dès le collège doit être garanti, avec un nombre d'heures suffisant. Des réflexions doivent pouvoir être menées sur un enseignement conjoint des deux matières.**

**Proposition 15 : La valeur et l'importance de toutes les matières doivent être réaffirmées.**

**Proposition 16 : La notation du professeur ne doit pas être suspecte, par défaut, de « sévérité excessive ». Le rôle des barèmes, des commissions d'harmonisations, l'augmentation artificielle de points, ... doivent être tempérés. Les consignes de correction données par le ministère de l'Éducation Nationale et les inspecteurs d'académie doivent être rendues publiques.**

#### 4. Organiser le soutien aux élèves et lutter contre le décrochage scolaire

##### L'école comme moteur de l'ascenseur social

L'école accueille en son sein des situations variées, des élèves dont les réalités sociales, les situations familiales et territoriales ne sont pas les mêmes. Toutes les évolutions des dernières décennies en ces domaines ont contribué à cloisonner les différentes composantes de la société. Le recul de l'école en termes de moyens ainsi que les différentes décisions prises dans ce domaine ont favorisé le morcellement sociétal. L'ascenseur social est bien en panne. Il est nécessaire que celui-ci puisse redémarrer et c'est par l'école qu'il le fera.

Les écarts entre les enfants issus de milieux favorisés et ceux qui ne le sont pas n'ont jamais été aussi importants. Le système scolaire français compte parmi les systèmes les plus inégalitaires de l'OCDE. Le déterminisme social ne doit pas l'emporter sur les capacités individuelles des élèves. L'espoir de notre société est de permettre aux jeunes de pouvoir se projeter dans un futur enthousiasmant et prometteur. La CFE-CGC est très attachée à l'idée de progression sociale.

Plusieurs ouvrages récents remettent en cause la notion de méritocratie dans le système scolaire. On pense notamment à l'ouvrage de Marie Duru-Bellat<sup>14</sup> (sociologue), ou à celui de David Guilbaud<sup>15</sup> (auditeur à la Cour des Comptes). Pour eux, le système scolaire échoue dans sa mission de compenser les inégalités dans le système scolaire. La méritocratie reste ainsi davantage associée à l'héritage et à la transmission qu'à un élément parfaitement aléatoire. De même, ce discours s'accompagne d'une « délégitimation des non-méritants » qui, en fin de compte, ne mériteraient pas d'être aidés. La conséquence de cette idée tendrait ainsi à l'arrêt de l'accompagnement des populations les plus structurellement défavorisées qui « ne feraient rien pour s'en sortir ». Le seul critère de « bien travailler à l'école » ne permet à lui seul d'expliquer la réussite individuelle de l'élève. Un ensemble de critères orientent ainsi la réussite : la stabilité familiale, les possibilités financières, le choix de l'école, les rencontres...

Il ne s'agit pas là de supprimer la notion d'effort individuel, mais bien de la combiner avec un ensemble d'autres facteurs.

Il est indispensable de travailler sur ce déterminisme afin de donner à tous les élèves la chance de réussir en écoutant leurs véritables aspirations professionnelles.

Les conditions de la réussite scolaire sont fortement corrélées à un capital social et à un environnement culturel. La carte scolaire doit permettre de réguler cette mixité sociale. L'assouplissement de celle-ci a contribué à fragiliser certains collèges des quartiers défavorisés. L'école doit retrouver une cohérence des publics accueilli pour que chaque enfant puisse intégrer un établissement, public ou privé, de proximité avec la garantie d'une même qualité de l'offre de formation et des conditions d'apprentissage.

---

<sup>14</sup> (Duru-Bellat, 2006)

<sup>15</sup> (Guilbaud, 2018)

D'une manière générale nous soutenons le principe de la mixité jusque dans l'organisation de l'espace et du logement. Force est de constater que la France a construit des ghettos où chacun n'a pas les mêmes chances d'accès à l'éducation.

Les établissements doivent être des lieux ouverts sur le quartier et ses habitants. La CFE-CGC est favorable d'une part à toutes les initiatives qui pourraient impliquer les parents d'élèves dans les projets d'établissements, et dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

### Le soutien aux élèves

Le travail personnel est un élément fondamental pour la réussite des élèves. Le dispositif « devoirs faits », lancé par le ministère de l'Éducation Nationale à la Toussaint 2017, propose aux collégiens « *un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.* »

Le coût de cette mesure est estimé à 150 millions d'euros, dont l'origine et l'utilisation ne sont pas fléchées, et le dispositif est réalisé par les enseignants (rémunérés en heures supplémentaires)<sup>16</sup>, les assistants d'éducation, des jeunes en service civique et des associations.

### Lutter contre le décrochage scolaire

En 2011, 140 000 jeunes sortaient du système scolaire sans qualification ni diplôme, ce chiffre a été ramené à 98 000 en 2016 et est proche de 80 000 avant fin 2017. On estime qu'il y a fin 2016, 450 000 jeunes entre 18 et 24 ans qui n'ont pas de diplôme autre que le diplôme national du brevet (DNB). Le décrochage scolaire est très marqué territorialement. Ainsi les académies du Nord (Lille, Amiens), d'Ile de France (Créteil) ou du Sud-Est (Corse, Montpellier, Aix-en-Provence) sont celles qui comptent le plus d'élèves décrocheurs. À contrario, les académies de l'Ouest (Nantes, Rennes, Caen ou Poitiers) comptent peu d'élèves décrocheurs.

L'absentéisme est le premier pas vers le décrochage. Un rapport du CNESCO indique également que "l'effet de pairs" (d'autres élèves de l'établissement s'absentent) ainsi que d'autres facteurs sont très liés à l'absentéisme. Des élèves qui ont un fort sentiment d'appartenance à leur établissement et ont plaisir à apprendre auront moins de risque de s'absenter.<sup>17</sup>

### **Proposition 17 : Développer les dispositifs visant à développer le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement.**

Afin de palier ce phénomène, il est indispensable de coordonner les missions et les responsabilités de chacun : dans les plans déjà mis en place, cette coordination des acteurs fait défaut. Il faudrait ainsi renforcer le partage des informations entre les acteurs.

<sup>16</sup> À noter que les heures supplémentaires ne sont pas assez valorisées par rapport aux heures « classiques » (et peuvent être même inférieures à celles-ci), ce qui ne permet pas une véritable incitation.

<sup>17</sup> (CNESCO, 2017)

De même, les données issues des évaluations qui se déroulent lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC, ex-JAPD) et qui permettent de détecter l'analphabétisme doivent être systématiquement transmises à l'Éducation Nationale via le système interministériel d'échange d'information (SIEI). Nationale doit impérativement agir pour que les personnes identifiées qui lui sont présentées fassent l'objet d'un suivi systématique renforcé et personnalisé.

La CFE-CGC souhaite cependant que l'offre de « réintégration » soit véritablement élargie. Décrochage et manque de qualification sont ainsi intimement liés. Les écoles de production, les écoles de la seconde chance, ... sont aussi des moyens efficaces pour enrayer ce phénomène.

**Proposition 18 : Encourager l'effort individuel, tout en développant des amortisseurs suffisants pour compenser les inégalités sociales et relancer l'ascenseur social.**

**Proposition 19 : Définir une politique unifiée sur tout le territoire national pour lutter contre le décrochage scolaire, avec des responsabilités clairement établies pour chacun des acteurs avec des outils communs. L'Éducation Nationale doit prendre en compte les données issues des Journées Défense et Citoyenneté, les communiquer aux écoles concernées et apporter aux personnes identifiées comme ayant des difficultés un suivi systématique renforcé.**

**Proposition 20 : Diversifier les propositions de réintégration, et veiller à ce qu'un large panel d'offres de formation existe sur l'ensemble du territoire, notamment via les écoles de production.**

## 5. S'ouvrir sur la société

### Accueillir les élèves qui ont un handicap

Trop d'élèves handicapés et de familles sont confrontés à des incompréhensions, des difficultés, renouvelées d'établissement en établissement, décourageantes et qui sont certainement pour partie responsables de la forte diminution du nombre d'élèves handicapés fréquentant les établissements scolaires d'un cycle à l'autre des études.

Il apparaît ainsi primordial de lutter contre les peurs et les a priori, pour obtenir un changement de regard de la société sur le handicap. Pour la CFE-CGC, la première démarche en faveur de la scolarisation des élèves handicapés doit être la sensibilisation des acteurs, à travers la multiplication des actions de sensibilisation envers les personnels administratifs, les enseignants, mais aussi l'ensemble des parents d'élèves et des élèves.

Pour cela, il est nécessaire de mettre à disposition des personnels formés, en nombre suffisant, capables d'appréhender les différentes situations qui peuvent survenir. Il est à noter que ces

personnels, dont le nombre a toujours été insuffisant, sont recrutés sur des emplois précaires, sans professionnalisation de la fonction, ni véritable statut en termes de métier. Nous estimons qu'au regard du rôle essentiel qu'ils jouent auprès des enfants leurs conditions de travail (y compris concernant la rémunération) sont inacceptables. Nous souhaitons que ce métier soit reconnu et valorisé.

La CFE-CGC porte une attention particulière à la question de l'autisme. En effet, les enfants atteints de trouble de spectre de l'autisme ont une durée et une moindre effectivité de leur scolarisation par rapport aux autres handicaps. En cause, la difficulté à détecter dans les classes, notamment en primaire, ces troubles. Il s'agit donc de former des personnels de maternelle et de primaire à des actions de détection précoce.

Les enfants en situation de handicap doivent bénéficier d'un accompagnement adapté prenant en compte leurs particularités. Le cas échéant, la scolarisation à domicile doit être facilitée.

En Ile-de-France, l'association « Votre École Chez Vous », sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale, propose aux enfants handicapés un enseignement à domicile gratuit, correspondant aux programmes de l'Éducation nationale et préparant les élèves aux examens nationaux. Ce type d'initiative doit être généralisé sur l'ensemble du territoire. Pour cela, la CFE-CGC souhaite un engagement fort de l'État, tant en termes de financement que d'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre de ces projets. La gratuité de l'accès à l'éducation doit être la règle pour les jeunes handicapés comme pour tous les enfants. À ce titre, la CFE-CGC demande également la gratuité de droits d'inscription au CNED pour les élèves handicapés de plus de seize ans, pour les enseignements de niveau lycée.

Ces mesures répondent à un parcours éducatif qui permettra de vivre ensemble des différences dès le plus jeune âge afin de les intégrer pour un futur professionnel partagé.

**Proposition 21 : Former les personnels de maternelle et de primaire à la détection des différentes formes de handicaps, notamment l'autisme. Les médecins et infirmiers scolaires doivent également pouvoir intervenir rapidement auprès des parents une fois ces cas détectés.**

**Proposition 22 : Renforcer les moyens mis à disposition pour les élèves en situation de handicap. Soutenir et développer la scolarisation à domicile des enfants qui ne peuvent intégrer le milieu scolaire.**

### S'engager à l'égalité fille-garçon et la lutte contre les stéréotypes

L'égalité femme-homme est une thématique importante et ce, à tous les niveaux, de l'école primaire au supérieur. Le choix des activités scolaires, de l'orientation, des métiers choisis, ... sont marqués par les stéréotypes. Le corps enseignant doit se saisir de ce sujet avec plus de force, de volonté. Le respect et l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons est indispensable afin

que les stéréotypes et les préjugés ne soient pas véhiculés dès l'école. Une juste égalité de traitement entre les filles et les garçons est nécessaire afin d'ancrer dans les mentalités des attitudes positives, des comportements responsables et transposables à l'âge adulte.

Il est de la responsabilité des enseignants, comme des conseillers d'orientation de veiller à orienter les élèves sans distinction de sexes et de veiller à dépasser les préjugés qui peuvent exister sur les filières (écoles d'ingénieurs, santé-social, ...).

**Proposition 23 : Sensibiliser et former le corps professoral et les conseillers en charge de l'orientation aux questions liées aux stéréotypes et aux préjugés.**

**Proposition 24 : Favoriser au quotidien l'égalité entre les filles et les garçons afin d'ancrer dans les mentalités des attitudes positives et non-discriminantes transposables dans la vie professionnelle future.**

### La laïcité

La charte de la laïcité donne à tous les élèves les valeurs de la République et notamment la culture du respect. Cette notion de respect réciproque envers l'autre doit être développée et une autorité retrouvée doit permettre de vivre ensemble dans un contexte apaisé. Civilité, courtoisie, toutes les règles qui régissent le comportement collectif doivent être inculquées, développées et pratiquées dans les écoles de la République.

L'article L141-5-1 du code de l'éducation dispose que « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». Dans un avis en date du 3 mai 2000, le Conseil d'État rappelle que « Si les agents du service de l'enseignement public bénéficient comme tous les autres agents publics de la liberté de conscience [...], le principe de laïcité fait obstacle à ce qu'ils disposent, dans le cadre du service public, du droit de manifester leurs croyances religieuses ».

De la même manière, et suivant différentes jurisprudences, la contestation du contenu des programmes ou l'impossibilité de suivre tout ou partie des enseignements pour des motifs religieux sont une contestation du principe même du service public de l'enseignement.<sup>18</sup>

La CFE-CGC suit et approuve ces différentes décisions.

Les écoles sont également fréquentées par les parents ou par des intervenants extérieurs. Pour ceux-ci, les questions liées à la laïcité ont fait l'objet de nombreux débats et de décisions de justice parfois contradictoires. La confédération se rallie à la position tenue par le Conseil d'État dans une étude de 2013, demandée par le défenseur des droits : « les exigences liées au bon fonctionnement du service public de l'éducation peuvent conduire l'autorité compétente,

---

<sup>18</sup> Notamment CE, Ass, 14 avril 1995 Koen et le commentaire de Y. Aguila.

s'agissant des parents d'élèves qui participent à des déplacements ou des activités scolaires, à recommander de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses. »

Plus clairement, et c'est la position de la Confédération, la manifestation d'une appartenance religieuse ne peut être interdite de manière générale ou systématique pour les parents d'élèves qui accompagnent les sorties scolaires. Cependant, le chef d'établissement doit pouvoir être en capacité de les interdire si le bon fonctionnement du service public est mis en cause ou si le comportement des parents s'assimile à du prosélytisme religieux. Ces interdictions doivent être jugées par celui-ci au cas par cas. Le principe est néanmoins de s'opposer à l'utilisation politique de la religion, y compris dans le milieu étudiant et au-delà.

### **Proposition 25 : Appliquer strictement la charte de la laïcité.**

#### L'environnement

Pour la CFE-CGC, il est primordial d'œuvrer à la généralisation de l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur. Le renforcement de l'enseignement au développement durable et à ses enjeux, l'intégration du développement durable dans les stratégies des universités et des grandes écoles, ... sont nécessaires. La visite des structures susceptibles d'instiller la curiosité, la sensibilité des citoyens ou la prise de conscience de chacun, peut être renforcée à l'occasion des sorties scolaires.

L'environnement ne doit pas être seulement destiné à quelques spécialistes et chaque élève est partie prenante face à ces questions. Les objectifs de développement durable de l'ONU doivent être enseignés notamment dans le supérieur pour une meilleure implication ensuite dans la vie citoyenne et dans monde du travail. La transition écologique est un élément majeur du XXIème siècle.

### **Proposition 26 : Les cours comme les sorties scolaires doivent intégrer les questions liées à l'éducation environnementale et aux objectifs de développement durable.**

#### Activités sportives et culturelles

Les activités culturelles et sportives ne sont pas des matières mineures ou annexes. Elles permettent la cohésion du groupe, l'épanouissement personnel à travers des activités inhabituelles qui doivent être connectées à l'école et en cohérence avec les programmes. À travers le sport, l'esprit d'équipe, le sens du collectif, le respect des règles du jeu, de l'arbitre sont développées concrètement et permettent aux élèves de se former à la vie citoyenne. Les compétitions entre les différentes classes et établissements permettent aussi de renforcer l'attachement des élèves à leur établissement.

Le sport contribue également à une bonne santé et favorise une bonne disposition de l'esprit.

De même pour la musique, où chacun peut jouer sa partition tout en s'inscrivant dans un ensemble plus grand ; c'est une image de la République.

Ces différentes disciplines contribuent en outre à rompre l'isolement des enfants.

**Proposition 27 : Relier les activités culturelles et sportives avec la citoyenneté en promouvant leurs pratiques.**

**Proposition 28 : Promouvoir l'éducation physique et sportive et veiller à ce que les établissements scolaires aient effectivement les moyens de les mettre en place.**

### Lutter contre les fléaux

La CFE-CGC souhaite que l'on lutte activement contre les fléaux qui ont un impact réel sur l'environnement des jeunes et sur leur avenir professionnel.

On recense ainsi notamment les addictions (drogues, alcool, tabac, écrans ...) mais aussi le harcèlement (physique ou sur les réseaux sociaux).

Sur la question du harcèlement, les campagnes nationales doivent être développées, notamment auprès des parents d'élèves ou via les carnets de liaison. Les parents d'élèves harceleurs doivent être conscients des sanctions auxquels ils s'exposent s'ils n'agissent pas. Il faut également développer les lieux d'écoute au sein des établissements pour les élèves qui en sont victime. Il s'agit notamment de renforcer la présence du personnel médical et social dans l'établissement scolaire.

Sur la question des addictions, il faut développer les partenariats avec les associations en charge de la lutte contre ces fléaux afin de renforcer la prise de conscience des élèves de la dangerosité pour la santé. De même, la lutte contre les trafics de drogue doit être renforcée, et menée conjointement avec les forces de police, dans et aux alentours des établissements.

**Proposition 29 : Développer une politique gouvernementale afin de lutter efficacement contre les nouvelles formes de harcèlement, notamment sur les réseaux sociaux.**

**Proposition 30 : Renforcer la présence du personnel médical au sein des établissements.**

**Proposition 31 : Développer des partenariats avec des associations permettant la lutte contre les addictions.**

## B. Orienter les élèves de manière préparée et réfléchie

### 1. Repenser les responsabilités de l'orientation

#### Des conseillers d'orientation formés et volontaires

À la rentrée scolaire 2017 a été créé un corps unique des psychologues de l'Éducation Nationale. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et les métiers de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. L'appellation n'est donc plus « conseillers d'orientation » mais « psychologues de l'Éducation Nationale ». La CFE-CGC s'inscrit à rebours d'une vision qui mélange la psychologie et l'orientation, qui sont deux choses importantes mais distinctes.

Dans le cadre de leur formation initiale ou au travers de périodes de détachement, le conseiller d'orientation doit avoir une expérience en entreprise de trois mois à un an, pour véritablement assimiler le monde vers lequel une majeure partie des élèves s'oriente. L'ouverture de postes à des salariés issus du privé, sous réserve d'une formation pédagogique adéquate, peut également être une possibilité de renforcer la professionnalisation de ces conseillers.

La mission du conseiller d'orientation est d'initier le dialogue entre le jeune, la famille afin de leur faire découvrir la richesse des parcours. À l'adolescence, le jeune n'est pas toujours force de proposition ou ne possède pas toujours le réflexe de demander de l'aide pour son orientation. Pour la confédération, il est essentiel, dès le secondaire, de sensibiliser et d'élaborer un module d'enseignement spécifique sur la découverte des métiers et des parcours qui ne soit pas assumé par le corps enseignant. Cela doit permettre à l'élève de choisir son orientation en fonction de ses compétences et de ses capacités, en toute sérénité. Cette orientation doit être choisie et non subie.

Une politique publique se fait, parfois, en collectant un certain nombre de données statistiques et permettant de créer des modèles types. Une fois ce tableau dressé, il convient alors de « corriger » ce qui ne rentre pas dans ce cadre. Dans le cadre de l'orientation, il convient de veiller à ne pas développer ce genre de dispositions, qui conduisent à des orientations indésirées.

Les politiques académiques ne doivent pas avoir en tête de s'adapter à la moyenne nationale, en proposant des contingentements particuliers, sans tenir compte de la sociologie de la région.

#### L'orientation ne doit pas être confiée au professeur principal

La CFE CGC pense qu'il n'est pas du ressort du professeur principal d'orienter les élèves. Le conseil en orientation est un vrai métier et nécessite une véritable compétence que ne possède pas le professeur principal. La confédération milite ainsi pour une augmentation significative du nombre de conseillers d'orientation qualifiés et formés. À ce titre, il n'est pas pertinent d'ajouter un deuxième professeur principal affecté à l'orientation, celui-ci n'étant pas plus formé que le premier.

**Proposition 32 : Décharger le professeur principal de ses obligations liées à l'orientation des élèves.**

**Proposition 33 : Créer un corps de conseillers d'orientation en tant que tel, distincts des psychologues de l'Éducation Nationale.**

**Proposition 34 : Les conseillers d'orientation doivent également apporter un soutien en termes de rédaction de CV, de lettre de motivation et de préparation aux entretiens.**

### Développer les liens entre école et monde professionnel

Tout au long de la scolarité, des intervenants extérieurs (salariés de tous secteurs d'activité, chefs d'entreprise, parents d'élèves, ...) doivent pouvoir intervenir dans les établissements pour présenter leur métier ou leur branche professionnelle, sur le modèle de ce qui existe déjà dans l'enseignement supérieur. Les partenariats entre les chambres consulaires (agriculture, artisanat ou commerce et industrie) et les établissements scolaires doivent être favorisés, sur des formations ciblées.

Ces présentations permettraient notamment de lutter contre certains stéréotypes et de revaloriser des branches d'activité aujourd'hui négligées par les jeunes. Le manque d'attractivité dont souffrent certains métiers, ne pourra être corrigé que dans un cadre plus général de réindustrialisation de notre pays et de volonté de les rendre à nouveau attractif.

**Proposition 35 : Développer, sur les heures de permanence des élèves, les interventions de salariés, d'employeurs ou des chambres consulaires dans les établissements du secondaire pour présenter leur métier ou leur branche professionnelle.**

## 2. Diversifier les passerelles et permettre la réorientation

Lors du choix de l'orientation, pour chaque filière choisie, les passerelles doivent être présentées. Ainsi chaque étudiant s'il échoue dans la filière choisie saura à l'avance ce vers quoi il pourra se réorienter. À ce jour lorsque l'on choisit une filière il est important d'envisager malgré tout l'échec non comme une fatalité mais comme un moyen de se forcer à réfléchir aux alternatives. Une telle réflexion ne peut s'envisager que dans le cadre d'un développement accru des passerelles entre les différentes écoles et les différentes filières. La généralisation des doubles diplômes a amorcé un rapprochement entre des formations que l'on pensait différentes et qui trouvent des publics communs.

La division en bloc de compétences, de la même manière que les certifications professionnelles, pourrait être un moyen de faciliter les passerelles et les réorientations.

**Proposition 36 : Pour chaque filière choisie, les passerelles doivent être présentées.**

## C. Repenser l'accès à l'Enseignement supérieur et à la recherche

### 1. Accéder à l'Université : prérequis et taux d'insertion

#### Un accès à l'université marqué par un fort taux d'échec

L'accès à l'université est marqué par un taux d'échec relativement important en 1<sup>ère</sup> année et en licence : en 2017, 60% d'échec en première année selon la Ministre de l'Enseignement Supérieur Frédérique Vidal. Vouloir réformer l'entrée à l'université pour réduire le taux d'échec en mettant en place les prérequis et des remises à niveau est louable. Il faut souligner que les difficultés se forment plus tôt dans le parcours scolaire. La réduction de celles-ci dans le supérieur est impossible à résoudre sans de profonds changements dans l'enseignement primaire et secondaire.

Cette réforme ne peut fonctionner qu'avec la revalorisation attendue du baccalauréat. Ce n'est pas tellement le rôle de l'Enseignement supérieur que de combler des lacunes des enseignements dispensés dans le primaire et le secondaire.

#### D'APB à Parcours Sup

Créé en 2009, Admission Post Bac (APB) est devenu Parcoursup en 2018. Ce changement de plateforme avait pour objectif de diminuer le nombre croissant d'étudiants sans affectation. Celui-ci accompagnait ainsi la réforme d'accès à l'université et la suppression du tirage au sort dans les filières universitaires sous tension.

La réforme en cours sur l'accès à l'enseignement supérieur porte différentes idées : les compétences et les connaissances attendues dans chaque filière, la non-hiérarchisation des vœux, la fiche Avenir (avis des professeurs et du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à suivre la formation), la motivation des projets par l'élève, ... sont autant de points en adéquation avec notre politique confédérale.

En effet, pour permettre l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur, la CFE-CGC est favorable à l'instauration et à la mise en place d'un référentiel de compétence par formation post-bac. Le futur étudiant doit pouvoir évaluer en concertation avec les conseillers d'orientation ses chances de réussite.

L'orientation en masse des jeunes vers le supérieur doit être repensée et permettre à chacun de trouver sa voie grâce à une orientation réaliste en fonction de la filière éducative d'origine.

Actuellement, les compétences visées par les programmes pédagogiques ne répondent que partiellement aux prérequis nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur.

Les divers salons sur le sujet ne répondent qu'imparfaitement à la demande d'informations et s'apparentent davantage à une démarche commerciale de la part des établissements présents. Il pourrait être intéressant de développer des journées en immersion dans les établissements d'enseignement supérieur pour tous les lycéens dès la classe de première.

**Proposition 37 : Mettre en place un référentiel de compétences par formation afin que chaque lycéen qui souhaite continuer ses études puisse savoir ce qui est demandé dans les filières de l'enseignement supérieur qu'il envisage, ainsi que des journées d'immersion en établissement d'enseignement supérieur pour tous les lycéens dès la classe de première.**

**Proposition 38 : Chaque élève qui s'engage dans une filière devra en connaître le taux d'insertion et les métiers associés.**

**Proposition 39 : Évaluer les connaissances pour l'entrée à l'Université, et remettre à niveau de celles-ci pour être en capacité de suivre les enseignements. Cette disposition ne peut être que temporaire, dans l'attente d'un baccalauréat revalorisé.**

## 2. Réaménager les filières en tension

Concernant les filières en tension notamment les études de santé, la CFE CGC oriente sa position vers des études modulées et réaménagées afin d'être en concordance avec l'évolution des besoins médicaux de notre société.

**Proposition 40 : Faciliter la réorientation des étudiants des L1 vers des filières plus courtes (BTS, IUT, ...) ou d'autres écoles (ingénieurs, commerce, ...) en cas d'échec.**

**Proposition 41 : Évaluer la motivation par des entretiens oraux, valorisant les qualités humaines des individus postulant à un métier médical.**

**Proposition 42 : Confronter les étudiants de médecine à la réalité de l'exercice médical dès la 1ère année, afin d'éviter les déconvenues tardives.**

La densité médicale française devient problématique (nombre de professionnels par rapport à la population d'un territoire calculée sur 100 000 habitants). En effet la présence des médecins généralistes, bien qu'ayant augmenté au cours des quarante dernières années, ne correspond plus aux besoins de soins de la population française. La répartition des médecins notamment généralistes n'est pas homogène sur le territoire et ce déséquilibre va s'accroître au vu des départs en retraite dans les années à venir.

Cette faible densité conduit aux situations suivantes : difficultés d'accès aux soins due à l'absence de médecins ou à leur éloignement, des délais de rendez-vous très importants, des difficultés de permanence de soins (transfert sur les SAMU et les urgences) et enfin des permanences de médecins libéraux (médecins de garde) organisée par arrêté préfectoral.

De la même manière, l'équilibre entre vie professionnelle et familiale devient primordial pour les médecins. Le niveau de compétence du conjoint, issu de la même catégorie socioprofessionnelle, empêche parfois d'aller dans certaines zones, faute, pour ce dernier de trouver un emploi.

Fort de ce constat le *numerus clausus* ne parvient pas à combler le déficit de praticiens. Lorsque le *numerus clausus* a été créé la quasi-totalité des étudiants s'inscrivait à l'Ordre des Médecins. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, près de 25 % ne s'y inscrivent pas. De ce fait le nombre de médecins disponibles n'est plus réellement en adéquation avec les besoins de la population.

La situation des hôpitaux et les moyens dégradés dont ils disposent sont également un frein à l'engagement de nouveaux médecins.

**Proposition 43 : Rendre davantage attractif les professions médicales en revalorisant les moyens dont elles disposent et en permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.**

Le tirage au sort mis en place pour réguler l'entrée en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) n'est ni équitable ni créateur de valeur pour la filière et creuse le sentiment d'inégalité ou d'injustice. Le hasard ne peut être un moyen de sélection acceptable aussi la CFE-CGC souhaite la mise en place de prérequis pour la filière STAPS permettant d'avoir une vision réaliste des attendus comme des capacités de suivi des enseignements.

### 3. Mettre en place une année de césure pour chacun

Lors de ces études supérieures chaque étudiant doit pouvoir suspendre, lorsqu'il le souhaite, ses études pour une durée maximale d'un an et ce, quel que soit le cycle choisit. Durant cette année de césure, l'étudiant peut ainsi, soit compléter sa formation dans une autre université en France ou à l'étranger, soit faire un ou plusieurs stages dans une structure de son choix ou encore travailler pour une entreprise.

À l'issue de cette année, l'étudiant reprend ses études qu'il avait suspendues. Cette année de césure permettra d'acquérir de l'expérience, de la maturité ainsi qu'un questionnement sur son projet professionnel.

Si l'année de césure, ou l'année sabbatique, existe dans une partie des écoles et universités, il convient de le généraliser.

**Proposition 44 : Donner la possibilité à chaque étudiant de faire une année de césure quelle que soit la formation choisie.**

#### Erasmus+

Le programme Erasmus+ est le programme de l'Union Européenne pour l'enseignement, la formation, la jeunesse et le sport. Il s'articule en 3 notions clés : la mobilité des jeunes, la coopération internationale et le soutien aux réformes des politiques de jeunesse. Le programme est doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros sur la période 2014-2020, et s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans et à tous les acteurs de la jeunesse.

En France, ce dispositif est sous utilisé, et les établissements sont trop peu incités à déposer des demandes de financement. Il faut donc diffuser les informations plus largement et encourager les établissements à participer à ce programme.

**Proposition 45 : Inciter les établissements à déposer des demandes de financement auprès du programme Erasmus+ pour favoriser les échanges européens.**

#### 4. Intégrer et valoriser l'action associative

Dans certaines universités, des unités d'enseignement forment les étudiants à l'action associative (formation économique, gestion de budget, ...). Les étudiants peuvent ensuite s'engager dans les associations. Cet engagement est ensuite valorisé, via des crédits ECTS ou par des points bonus, sur la base d'un dossier rendu par l'étudiant décrivant son action et les projets mis en place.

Le fait de passer par une association est un moyen supplémentaire de valider les compétences attendues : il s'agit d'utiliser les compétences en situation réelle. L'action associative permet simplement d'ajouter une valeur citoyenne à l'apprentissage.

**Proposition 46 : Intégrer et valoriser l'engagement associatif dans l'enseignement supérieur.**

## 5. Donner à chacun les conditions matérielles de la réussite

### Un grand plan de rénovation des universités

Le classement mondial des universités par domaine disciplinaire de février 2018 réalisé par le cabinet londonien Quacquarelli Symonds (QS) déclare au sujet de l'enseignement supérieur français : « Les institutions françaises régressent plus qu'aucun autre système d'enseignement supérieur en Europe ». Il est urgent de mettre des moyens à la disposition de l'université.<sup>19</sup>

Ces conclusions prennent en compte des données telles que le ratio d'encadrement : nombre de professeurs et de professeurs internationaux par étudiant, ou l'impact de la recherche : citation des travaux des chercheurs dans les revues académiques.

Le budget de l'enseignement supérieur est de 24,5 milliards. Même s'il a augmenté ces dernières années (après des années de stagnation), il décline par rapport aux autres pays européens. Il est d'ores et déjà indispensable de trouver de nouveaux financements publics pour la recherche et l'innovation. De plus Université et recherche sont intimement liés et indispensables l'un à l'autre. Dix ans après le lancement de l'opération Campus, la rénovation des infrastructures des universités reste à terminer.<sup>20</sup>

### Les écarts de financement public

Les dotations des Écoles et Universités ne sont pas homogènes sur le territoire national. Par exemple, depuis quelques années, les directeurs des différents Instituts d'Études Politiques (IEP – autre nom des Sciences PO) constatent une différence de financements entre Paris et le reste de la France.

L'actuel ministre des Comptes Publics, Gérald Darmanin, déclarait en 2013 que « *la situation est très avantageuse pour la Fondation nationale des sciences politiques, dont l'IEP de Paris dépend de manière tout à fait considérable. S'agissant des budgets de fonctionnement, l'État a versé, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, un peu plus de 68 millions d'euros à l'IEP de Paris contre 1,4 million à celui de Lille, 1,6 million à celui de Lyon, 1,5 million à celui de Grenoble...* »<sup>21</sup>. Un constat partagé par Pierre Mathiot, ancien directeur de l'IEP de Lille, qui a mené les concertations sur la réforme du baccalauréat.

Pour pallier ce défaut d'harmonisation, les écoles et universités augmentent leurs frais d'inscription.

---

<sup>19</sup> ((QS), Quacquarelli Symonds, 2017)

<sup>20</sup> (Cour des Comptes, 2018)

<sup>21</sup> Projet de loi de Finance pour 2014, Séance du 5 Novembre 2013. - <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2013-2014/20140050.asp#P85272>

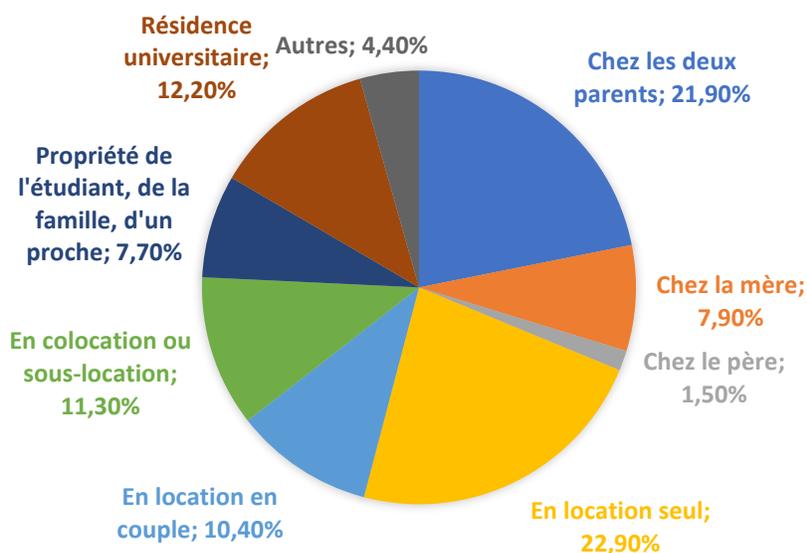
**Proposition 47 : Réaffirmer et garantir l'égal accès à un enseignement supérieur public de qualité et harmoniser les dotations sur l'ensemble du territoire.**

**Proposition 48 : Réaffirmer l'accès à coût très modéré à l'université.**

### Les conditions de vie des étudiants

Logement, restauration, salariat, santé... sont autant de déterminants qui impactent la réussite (ou l'échec) de l'étudiant.

## TYPE DE LOGEMENT PENDANT LA PÉRIODE UNIVERSITAIRE



Source : Conditions de vie des étudiants, 2016

Un rapport de la Cour des Comptes de 2015 dresse un bilan en demi-teinte de l'action du CROUS et du CNOUS sur les territoires. Parmi les griefs pointés, on retrouve notamment l'augmentation des dotations de l'État, l'absence d'un contrôle « sérieux » de l'assiduité en cours des élèves qui bénéficient des bourses, la faiblesse des montants recouverts (qui pourraient être utilisés pour financer de nouvelles aides), la faiblesse et la mauvaise répartition de l'offre de logements étudiants, le rythme pas assez soutenu de création de places disponibles, l'éclatement des CROUS d'Ile de France, l'insécurité régnante dans certaines résidences, le fragile équilibre financier des structures... Sont également pointés du doigt les dispositifs fiscaux (comme le « Censi Bouvard », permettant des réductions d'impôts aux contribuables qui investissent dans l'immobilier notamment pour les étudiants) et leur mauvais calibrage.

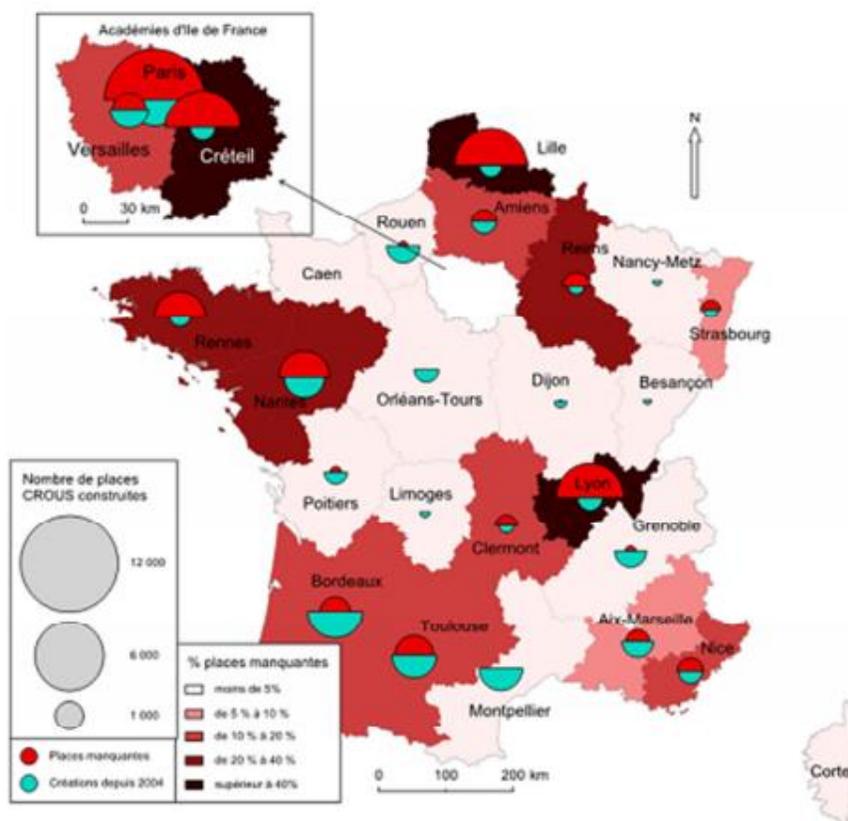
Plusieurs points restent problématiques, et doivent être corrigés. Tout d'abord, la gestion de ces structures régionales est en réalité décidée nationalement. Les Régions n'ont d'ailleurs qu'un

représentant aux conseils d'administration du CNOUS et des CROUS. Sous l'apparence d'un réseau régional, il s'agit en réalité d'un système très centralisé.

La CFE-CGC est favorable à la décentralisation d'un certain nombre de décisions, parmi lesquelles la gestion des infrastructures. Il s'agit ainsi de confier aux Régions, au moins dans un premier temps, la gestion de l'intégralité des activités des CROUS – entraînant de facto la disparition du CNOUS. La Région Ile de France « récupérerait » ainsi les CROUS de Versailles, Paris et Créteil. Cela permettrait de mutualiser les fonctions supports, d'augmenter les capacités de financement, ... La dernière réforme de l'apprentissage oriente l'action de la Région vers les investissements. Il s'agit ici d'apporter une cohérence dans la gestion suivant les différents publics.

Une autre possibilité serait de transférer la gestion des missions du CROUS directement aux communautés d'universités et établissements (COMUE). Ces structures bénéficieraient des fonds actuellement attribués aux CROUS. Cela permettrait une cohérence accrue entre la vie étudiante et les conditions dans lesquelles celle-ci s'effectue, et une implication plus forte des universités dans le contrôle de l'assiduité des étudiants, de faciliter la gestion des fonds du FSDIE, de regrouper les services sociaux, la fin des échanges entre les informations récoltées par les universités et transférées aux CROUS... En définitive, il s'agit de faire l'université (par exemple) le guichet unique de la vie étudiante, tant sur le plan pédagogique que sur le plan social.

### Le besoin de logements étudiants en France (2013)



Source : Cour des comptes, d'après données du CNOUS

**Proposition 49 : Décentraliser la gestion des œuvres sociales étudiantes et transférer les missions aux Régions ou aux COMUE.**

**Proposition 50 : Développer un guichet unique de la vie étudiante qui regrouperait l'ensemble des demandes d'aides et de bourses auxquelles un étudiant peut avoir droit.**

## D. Rapprocher l'école et le monde professionnel

La CFE-CGC préconise un rapprochement plus important entre l'école et le monde des entreprises. La fin de la formation initiale ne doit pas également signifier la fin de la formation : chacun doit continuer à se former tout au long de la vie, avec des allers retours entre travail et formation. La rencontre entre le monde académique et l'entreprise doit également permettre une synergie entre recherche publique et privée autant que le développement de l'attractivité des secteurs industriels.

### 1. Valoriser la formation en apprentissage

#### Un mode pédagogique à valoriser

La CFE-CGC est convaincue que pour rendre attractif l'apprentissage, il est impératif de changer son image, de valoriser l'accès à ce mode de formation. La question de l'orientation est cruciale. Il s'agit de changer la vision culturelle de l'apprentissage. Les modes pédagogiques doivent s'adapter à la variété des populations concernées (niveau de connaissances, âges).

Pour la confédération, l'alternance est un moyen pédagogique efficace, il permet de rentrer dans la vie active ou bien de continuer ses études. La CFE-CGC préconise la mise en place de moyens d'informations et d'interaction pédagogiques modernes permettant de fluidifier les relations entre les acteurs (jeune, entreprise, tuteur, centre de formation...).

L'alternance doit être un mode pédagogique accessible dès 16 ans et tout au long de la vie. Il faut rapprocher alternance et apprentissage en termes de contrat et avoir une seule grille de rémunération en fonction du diplôme visé et basé sur la convention collective de l'entreprise.

Mesurer un taux d'insertion dans la vie active immédiat, à 6 mois ou un an, et/ou un taux de poursuite d'études et l'afficher publiquement par sections paraît une mesure minimale de mesure de l'efficacité des formations dispensées. Cela peut être complété par des enquêtes auprès des entreprises prenant des jeunes en formation et auprès des jeunes eux-mêmes afin de mesurer des indices de satisfaction.

Il ne faut pas se contenter d'une enquête formelle mais bien mesurer des résultats objectifs, quantifiables, comparables.

**Proposition 51 : Rendre accessible l'apprentissage à partir de 16 ans et tout au long de la vie.**

**Proposition 52 : Renforcer l'information et l'orientation sur les débouchés, grâce à des enquêtes réalisées à l'issue des formations.**

**Proposition 53 : Renforcer les possibilités de passage en apprentissage des masters 2 professionnels.**

**Proposition 54 : Avoir une seule grille de rémunération des apprentis en fonction du niveau de diplôme visé.**

### Améliorer la qualité de la formation

La CFE-CGC reconnaît le rôle fondamental du maître d'apprentissage, de sa compétence et de sa disponibilité dans la réussite du contrat. Elle est convaincue que la transmission d'un savoir-faire opérationnel pourrait être certifiée par un ou des examens pratiques réguliers. Donner du sens au métier et à l'apprentissage est un axe indispensable si l'on veut donner un nouvel essor à ce mode pédagogique. Encadrer et accompagner avec bienveillance tout en étant exigeant sur le niveau à atteindre sont les clés de voute de la réussite.

De même, pour la CFE-CGC il est nécessaire de faire entrer les CFA, comme la plupart des organisations ou des entreprises, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au travers d'une démarche d'assurance qualité type Iso 9001. Des audits réguliers externes sur la qualité par un organisme tiers seraient garant de la démarche de progrès continu.

La confédération n'est pas favorable à la création d'un nouveau label. La démarche qualité, les audits réguliers et le financement au contrat doivent permettre de faire progresser l'ensemble. Si label il doit y avoir, celui-ci ne doit pouvoir être délivré que par une instance indépendante de tous les circuits de financement.

**Proposition 55 : Certifier le maître d'apprentissage avec des points bonus pour la retraite.**

**Proposition 56 : Inciter les CFA à intégrer une démarche d'assurance qualité type ISO 9001.**

## Le développement de l'apprentissage

Enfin la CFE-CGC est favorable aux échanges européens concernant l'apprentissage grâce à Erasmus +, cette voie ne peut qu'encourager la mobilité de jeunes en Europe et développer les échanges culturels.

### 2. Renforcer l'enseignement professionnel

#### Une voie pas assez valorisée

La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel, pour l'exercice d'un métier. Cette voie est importante dans le système éducatif et accueille un tiers des élèves du second cycle.

Cette filière présente de nombreux atouts, qu'il convient de préserver : enseignement dans des classes à effectifs réduits dans une partie des cas, liens importants avec le monde économique, terrain d'innovations pédagogiques, articulation et équilibre entre les enseignements généraux et professionnels.

Pourtant, au moment de l'orientation en fin de 3ème, le corps enseignant tend à orienter vers cette voie les élèves ayant le plus de difficultés à l'école. Dans la pratique, cela tend à devenir une orientation par défaut. Deux options sont alors possibles :

- Préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) permettant une entrée directe dans le monde du travail ou la poursuite d'études pour obtenir un brevet professionnel (BP)
- Choisir un lycée professionnel pour préparer un baccalauréat professionnel, permettant soit l'intégration directe sur le marché du travail, soit la poursuite d'études supérieures (BTS, DUT).

En fin de première professionnelle au lycée, l'étudiant peut également préparer un brevet d'études professionnelles (BEP).

La segmentation sociale est également très marquée dans cette voie. 11 % des enseignants ont des enfants qui choisissent l'enseignement professionnel, contre 60 % des enfants des ouvriers non qualifiés. Dans une enquête de 2016, le CNEC indique ainsi qu'avoir « un père diplômé du supérieur diminue d'environ de deux tiers les chances [...] en 2012, d'entrer en seconde professionnelle ». Cette proportion n'a pas évolué depuis 2000.

#### Un accès à l'enseignement supérieur compliqué

Chaque année, 26,5% des titulaires d'un baccalauréat professionnel continuent leurs études dans les sections de technicien supérieur (dont 6,5 % en apprentissage) et 8,5 % à l'université (dont 0,6 % en IUT).

En STS, 60 % des élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel obtiennent un BTS. En IUT, entre 40 % et 50 % des élèves réussissent à obtenir leur diplôme. À l'université, 95 % des élèves ayant un bac professionnel échouent à obtenir leur licence.

La CFE-CGC, pense qu'une période de transition et d'adaptation (semestre ou année) est nécessaire pour les étudiants en provenance de bac professionnels ou technologiques afin qu'ils puissent réussir dans les filières générales.

L'augmentation du nombre de places en STS pourrait également permettre à davantage de jeunes issus des filières professionnels de pouvoir continuer leurs études. Cette augmentation est nécessaire surtout en première année. Lors de la deuxième année, un « écrémage » et une réorientation des élèves ne rend pas cette augmentation pertinente.

**Proposition 57 : Permettre une réelle poursuite d'études dans le supérieur pour les élèves titulaires d'un bac professionnel qui le souhaitent.**

**Proposition 58 : Mettre en place des parcours professionnels spécifiques au sein de l'université, ouverts pour les bacs technologique et professionnels avec une pédagogie ciblée.**

**Proposition 59 : Augmenter le nombre de places disponibles en première année dans les STS et IUT.**

#### Des structures concentrant les difficultés

Dans les autres pays européens, l'enseignement professionnel connaît un taux d'insertion plus important. En France, les taux d'insertion sont assez identiques entre voie professionnelle et voie générale, alors que la voie professionnelle concentre des difficultés. La baisse des financements, la présence de publics difficiles, la pénurie d'enseignants formés, la faible mixité sociale... sont parmi les difficultés les plus notables. De même, les familles, souvent issues des classes sociales les moins favorisées, sont moins à même d'accompagner leur enfant dans son orientation.

Les lycées professionnels connaissent depuis quelques années une baisse notable de leurs financements. Cette baisse devrait continuer à s'accroître, notamment suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : la part du financement dédiée aux formations professionnelles et technologiques, ponctionnée sur la taxe d'apprentissage, baisse de 10 points (passant de 23% à 10%). Les entreprises peuvent également imputer sur cette part les subventions versées aux centres de formation en apprentissage. En clair, les financements baissent considérablement, posant irrémédiablement la question de la survie d'un certain nombre de structures.

La CFE-CGC réaffirme son attachement au lycée professionnel et à la formation professionnelle sous statut scolaire. La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans a été particulièrement néfaste pour cette voie, qu'elle a fragilisée. Notre organisation est favorable à un retour à un cursus en quatre ans, avec la possibilité d'un diplôme intermédiaire au bout de deux ans. L'alignement de la voie professionnelle sur la voie générale n'a aucun sens, puisque ces deux voies relèvent de logiques différentes.

**Proposition 60 : Le bac professionnel doit redevenir une formation en quatre ans, avec la possibilité de parvenir à un premier diplôme au bout de deux ans.**

### 3. Faciliter les stages en entreprise

#### Le stage de 3<sup>ème</sup>

Le stage de 3<sup>ème</sup> est souvent une première expérience professionnelle permettant de découvrir le monde du travail. Cette opportunité permet éventuellement d'élaborer un premier projet d'orientation. Elle permet d'apprendre quelles sont les compétences requises pour l'exercice d'un métier, mais aussi découvrir le fonctionnement d'une entreprise, d'une association ...

#### Les stages au lycée et dans le supérieur

S'il est difficile d'obtenir des statistiques précises, on estime qu'aujourd'hui que ce sont environ 1.6 millions de jeunes, élèves ou étudiants post-bac qui, chaque année, suivent un stage professionnel dans le cadre de leur formation. En 2006, ils n'étaient que 600 000.

Cette tendance à la multiplication des stages s'explique notamment par les difficultés croissantes d'insertion des jeunes, y compris des jeunes très diplômés, qui les poussent à chercher dès leurs études une première expérience en milieu professionnel. Elle est également soutenue par les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement. Et pourtant, si les stages peuvent être un réel outil en faveur de la professionnalisation des jeunes, leur augmentation massive s'est également accompagnée de nombreux abus, qu'il s'agisse de stages sans lien avec la formation préparée et le niveau d'études du jeune, ou au contraire l'utilisation par les entreprises de stagiaires pour occuper un poste permanent de salarié.

C'est ainsi avant tout une amélioration du contenu des stages en entreprise que la CFE-CGC appelle de ses vœux. En la matière, les dispositions de la loi du 10 juillet 2014 constituent une réelle avancée, en renforçant les moyens pour lutter contre le recours abusif aux stagiaires. Elle prévoit notamment de limiter le nombre de stagiaires encadrés par un même tuteur. Cette mesure est essentielle pour assurer un réel encadrement du stagiaire pendant la période passée dans l'entreprise, ainsi que pour limiter l'accroissement de la charge de travail du tuteur.

L'encadrement de qualité est une condition essentielle pour qu'un stage en entreprise soit réellement profitable pour le jeune. Mais cela pose aussi la question de l'accompagnement des salariés – souvent des managers et cadres – chargés de cette fonction tutorale. Pour pouvoir remplir correctement son rôle de tuteur, le salarié chargé de cette mission doit pouvoir être formé à cette fonction et bénéficier d'un aménagement de sa charge de travail. Les partenaires sociaux pourraient d'ailleurs jouer un rôle moteur sur cette question, en prévoyant dans toutes les branches des dispositions relatives au statut de tuteur : formation, charge de travail, gratification spécifique, ou encore reconnaissance des nouvelles compétences acquises.

Si le tuteur joue un rôle important dans la réussite d'un stage en entreprise, d'autres critères sont également cruciaux pour que cette période soit réellement profitable à l'étudiant : suivi régulier de la part d'un membre de l'équipe pédagogique de la formation, en particulier pour s'assurer que les tâches effectuées et par le stagiaire sont bien en relation avec la formation suivie ; moyens donnés au stagiaire pour comprendre l'environnement dans lequel il s'inscrit ; ou encore, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises. Enfin, alors que de nombreux étudiants connaissent aujourd'hui des conditions de vie et d'études très dégradées, nous demandons à ce que tout stage en entreprise, à partir d'un mois, donne lieu à une gratification, et que cette gratification soit croissante avec le niveau de diplôme préparé.

La CFE CGC préconise un meilleur suivi des étudiants par l'établissement d'enseignement pendant leur stage, mais aussi des mesures contre les stages abusifs, la garantie d'inscription du stage dans un cursus pédagogique, la rémunération pour tous les stages de plus d'un mois enfin la prise en compte des périodes de stages dans le calcul des droits à la retraite.

Afin de réguler l'utilisation des stages, la CFE-CGC propose la création d'un médiateur national pour les stages.

**Proposition 61 : Rémunérer tous les stages de plus d'un mois et prendre en compte les périodes de stage dans le calcul des droits à la retraite.**

**Proposition 62 : Création d'un médiateur national pour les stages.**

**Proposition 63 : Encourager les branches à travailler sur le statut du tuteur (formation, charge de travail, gratification spécifique, ou encore reconnaissance des nouvelles compétences acquises).**

## II- Agir pour le personnel éducatif

---

### A. Un Ministère au service des personnels de l'éducation

Il existe dans les rapports des inspections générales une absence de recul manifeste sur un certain nombre de points. Par exemple, lorsque, dans leur rapport d'octobre 2018, les inspections générales (IGEN – IGAENR) constate « qu'en moyenne la productivité de l'administration de l'Éducation Nationale en matière de ressources humaines apparaît donc trois fois plus importante »<sup>22</sup>, la Cour des Comptes fait, quant à elle, une interprétation plus étayée, et dénonce un « suivi individuel et qualitatif des enseignants peu développé »<sup>23</sup>.

La première étape d'un changement réel serait de réaliser un audit général de l'Éducation Nationale : formation, santé, nomination, rémunération, progression salariale, gestion des conflits, ... Cet audit devrait être réalisé par des organismes extérieurs à l'État pour éviter toute mise à l'écart de sujets sensibles, de pression, de partialité dans l'analyse et d'une attitude de déni systématique.

Sur la base de ces rapports, transparents et publics, une véritable transformation pourra être engagée afin que les personnels puissent disposer véritablement de conditions de travail décentes, et d'une réelle considération de la part de leur employeur.

Le nombre d'acteurs est également important : Ministères, services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements, et les différentes commissions et comités techniques.

**Proposition 64 : Réaliser un audit général des conditions de travail du personnel enseignant par un ensemble de organismes extérieurs à l'État.**

#### 1. Les éléments de diagnostic

Le recours à des emplois de contractuels dans la fonction publique s'effectue, en théorie, lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires pour assurer les fonctions recherchées, lorsqu'il s'agit d'un remplacement temporaire ou qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur celles-ci. Un agent peut être recruté en CDD pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable (jusqu'à 6 ans maximum). Au-delà, le contrat ne peut être renouvelé qu'en CDI, sans qu'il y ait nécessairement automaticité.

Il existe, sur l'ensemble de la fonction publique, environ 18% de contractuels parmi les 5,4 millions d'agents publics.

---

<sup>22</sup> (IGAENR; IGEN, 2018)

<sup>23</sup> (Cour des Comptes, 2017)

Le problème est qu'il existe des besoins (surveillance, aide au devoir...) qui doivent être satisfaits de manière pérenne, et que, pour y répondre, l'Éducation Nationale s'appuie sur un ensemble de contrats à durée déterminée. Le ministère tord le principe initial selon lequel le recours aux contractuels est l'exception et non la norme. La « cédésiation » promise au bout de 6 ans pour certains types de contrat n'est pas une garantie d'emploi : si un titulaire arrive, il peut récupérer le poste de la personne en CDI. Cette situation est donc un maintien de la précarité pour le contractuel.

Suivant les calculs réalisés par la Cour des Comptes, on comptait pour l'année 2016-2017, 203 093 personnes soit environ 20% des effectifs : 64 527 contrats aidés, 40 641 AESH, 61 441 AED, 34 568 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, et 1 916 autres<sup>24</sup>. À titre de comparaison, le nombre de contractuels était de 182 500 durant l'année scolaire 2014-2015. Cette part croissante de contrats souvent précaires est un frein à une organisation réfléchie, pensée pour le long terme. La question de la mise en place de vrais plans de titularisation se pose avec acuité.

Il est intéressant de noter que ces contrats sont gérés par des structures différentes selon qu'il s'agisse des contractuels enseignants (État), de la gestion administrative (rectorat), de la gestion de proximité (DASEN). Pôle Emploi peut également intervenir dans le recrutement. La multiplicité des gestionnaires et des recruteurs pose des problèmes de consolidation des données et, par ricochet, de possibilité de mise en œuvre d'une véritable politique de ressources humaines.

De la même manière, la suppression des contrats aidés, notamment concernant les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), a été mal pensée. Des enseignants se sont retrouvés seuls, pour gérer des élèves ayant besoin d'être accompagnés, du jour au lendemain.

La CFE-CGC déplore une politique de gestion de ressources humaines très inefficace dans l'Éducation Nationale. C'est un chantier qu'il faut ouvrir, qui met en question les rapports entre le personnel et la hiérarchie.

## 2. Le recrutement et la formation des enseignants

Depuis 2009, la formation initiale des professeurs du 1<sup>er</sup> degré est portée au niveau master, et organisée depuis 2013 au sein des Écoles Supérieures du professorat et de l'Éducation (ESPE). Ces écoles, appelées auparavant instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), sont intégrées aux universités.

Le master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) est ainsi dispensé au sein de ces écoles. Celui-ci est destiné à la formation de tous les futurs enseignants de maternelle au lycée, ainsi que les futurs conseillers principaux d'éducation. Il est accessible aux étudiants titulaires d'une licence, d'un M1, d'un M2, en formation continue pour les personnels de l'éducation nationale ou via la VAE.

En 2016, 65 000 étudiants (30 000 en M1 et 35 000 en M2) sont répartis dans 32 ESPE.

---

<sup>24</sup> Source MEN, retraitement Cour des Comptes

Selon l'enquête TALIS 2013, si les enseignants ont le sentiment d'être préparés aux contenus pédagogiques de la ou des matières enseignées (90 %), environ 40 % d'entre eux estiment ne pas être préparés à la pratique pédagogique.<sup>25</sup> Pour la CFE-CGC, la formation des enseignants dispensée dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) n'est pas satisfaisante ni suffisante.

Les problèmes engendrés par la mise en œuvre de la maîtrise de la formation initiale des enseignants sont connus : manque de préparation des jeunes enseignants à la réalité du métier, déconnexion entre le concours et le métier, incertitudes et souffrance des étudiants engagés dans cette voie, fragilisation des filières professionnelles et techniques, etc.

La maîtrise a particulièrement pesé sur les filières professionnelles et technologiques, en écartant un grand nombre de candidats issus du milieu professionnel. La CFE-CGC souhaite un développement de la VAE, ainsi que de tout autre dispositif de formation continue adéquat, qui permettrait un accès diversifié au métier d'enseignant pour ces filières.

L'allongement de la durée de formation non rémunérée, ainsi que la charge de travail considérable demandée aux étudiants écarte les jeunes issus des milieux les moins favorisés de la vocation d'enseignant. La CFE-CGC soutiendra toute mesure destinée à favoriser la mixité sociale des enseignants.

Selon un rapport de la Cour des Comptes<sup>26</sup> sur la mise en place des ESPE, la création du master MEEF et la rénovation des concours n'ont pas « garanti une élévation du niveau de compétences disciplinaires, ni une professionnalisation nettement accrue ».

Trop souvent en effet, les professeurs ont l'impression d'être laissés à eux-mêmes à l'issue de leur formation. Ce choc peut surprendre, déstabiliser et même décourager quiconque y est confronté.

Plusieurs principes guident la réflexion de la CFE-CGC : le fondement de l'autorité morale du professeur est son autorité intellectuelle. Celle-ci est garantie par un concours, national et anonyme, qui doit faire prévaloir les seules compétences disciplinaires et savantes. Le cas est différent pour les concours réservés. En conséquence, le concours est la modalité privilégiée de la titularisation : l'année dite de stage qui suit le concours ne saurait conduire à le remettre en cause. La formation pédagogique ne peut s'acquérir que par la pratique. Toute formation pédagogique de type dogmatique engendre le pédagogisme et ses multiples dérives, qui constituent l'une des principales causes de l'indigence de la formation délivrée dans les ESPE.

Il résulte de ces principes un certain nombre de propositions. L'année de stage post-concours doit être remise avant les concours. L'expérience professionnelle est validée à l'issue d'un ou plusieurs stages ; elle est un prérequis pour l'obtention du concours. Les modalités peuvent être différentes selon les corps ainsi que les disciplines. Le stage doit également être compatible avec la poursuite des études en parallèle, soit l'équivalent d'un demi-service.

---

<sup>25</sup> (OCDE, 2013)

<sup>26</sup> (Cour des Comptes, 2018)

La nature de la formation professionnelle obéit à deux principes : collégialité et bienveillance, sans tutelle, ni posture. Le stagiaire est rattaché à une équipe disciplinaire qui le prend en charge et en fait, petit à petit, un assistant. Accessoirement, il peut assurer des tâches d'enseignement (accompagnement personnalisé des élèves, travaux dirigés, etc.) et assurer de ce fait des remplacements de courte durée.

La formation doit continuer au-delà des portes des ESPE, ainsi que des différents stages, et doit se dérouler tout au long de la vie. A l'heure où le gouvernement fait du Compte Personnel de Formation l'élément clé de la formation des salariés, on pourrait imaginer que cette volonté se traduise de la même manière au sein de l'Éducation Nationale. Chacun a droit à la formation tout au long de la vie. L'abondement du CPF des fonctionnaires est bien inférieur à celui des salariés : le plafond est fixé à 3000€ pour les premiers et 5000 ou 8000€ pour les seconds, sans que rien ne le justifie véritablement.

De la même manière, l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale devrait avoir accès à un opérateur de Conseil en Évolution Professionnelle. Le réseau des conseillers mobilité-carrière mis en place depuis 2008 dans chaque académie, a pour rôle d'aider les enseignants dans l'évolution de leur carrière. On pourrait rapprocher ce dispositif du CEP, pour les actifs (hors agents publics). Ce dispositif est mal connu, et insuffisamment développé ; une partie du corps enseignant fait le choix de se tourner vers des opérateurs privés comme « Aide aux profs » par exemple. Le développement du Conseil en Évolution Professionnelle et le choix d'un des opérateurs par appel d'offre pourrait permettre de mettre en place un réel service destiné aux personnels.

**Proposition 65 : Placer l'année de stage post-concours avant celui-ci. L'expérience professionnelle est un prérequis à l'obtention du concours.**

**Proposition 66 : Refondre les ESPE et donner une large part à la formation pratique, dans un cadre collégial et bienveillant**

**Proposition 67 : Réviser les critères de recrutement des enseignants, notamment dans l'enseignement professionnel**

**Proposition 68 : Étendre le principe d'un stage en lycée professionnel pour les stagiaires dans les ESPE**

**Proposition 69 : Appliquer l'idée de la formation tout au long de la vie, et ce qu'elle comporte, notamment en termes de remplacement, à l'Éducation Nationale.**

**Proposition 70 : Proposer aux enseignants des formations qualifiantes et certifiantes dans le cadre de la formation tout au long de la vie.**

**Proposition 71 : L'opérateur de Conseil en évolution professionnelle choisi par appel d'offre doit également s'adresser aux personnels de l'éducation.**

De la même manière, et toujours selon l'enquête TALIS 2013<sup>27</sup>, les enseignants français passent en moyenne 1,6 an sur l'ensemble de leur carrière à travailler dans une autre profession que l'enseignement. Par exemple dans l'attente de passer les concours, les futurs enseignants travaillent dans d'autres structures. En Islande, cette moyenne est de 9,6 ans, en Suède 5,7 ans, au Danemark, 4,4 ans...

Avec l'allongement de la durée de vie professionnelle, les transitions professionnelles devraient être bâties, à l'intérieur ou à l'extérieur de la sphère publique.

La CFE-CGC souhaite également que soient mis en place tout dispositif facilitant l'accès des personnes issues du monde professionnel aux métiers de l'enseignement, en particulier dans l'enseignement professionnel. À ce titre, le développement de la VAE pour l'accès à la profession d'enseignant doit être poursuivi. De la même façon, il pourrait être opportun d'offrir plus de visibilité au dispositif de congé d'enseignement ou de recherche, permettant à un salarié de bénéficier d'un congé (avec suspension de son contrat de travail) pour dispenser un enseignement technologique ou professionnel en formation initiale ou continue.

**Proposition 72 : Encourager les enseignants à acquérir une expérience autre que celle du seul enseignement.**

**Proposition 73 : Faciliter les reconversions et les transitions professionnelles.**

**Proposition 74 : Donner davantage de visibilité au dispositif de congé d'enseignement ou de recherche.**

### 3. Les remplacements

Il faut distinguer les remplacements de courte durée, pour lesquels sont affectés les stagiaires à cette tâche en cas de besoin. Dans certains cas, en cas d'absence de personnel disponible et pour des durées très courtes, les établissements pourraient employer directement des remplaçants, rémunérés sur le budget de fonctionnement de celui-ci.

Les absences de moyenne durée nécessitant un emploi des titulaires de zones de remplacement (TZR) doivent quant à elle être gérées au niveau de l'académie. Les TZR ne doivent pas être affectés à l'année si l'absence est prévisible : le poste doit être mis au mouvement comme « affectation provisoire » pour un titulaire n'ayant pas obtenu satisfaction sur ses vœux et une liste des « postes en affectation provisoire » doit être publiée.

En parallèle, un système identique doit être mis en place dans l'enseignement privé.

---

<sup>27</sup> OCDE (2014), Guide TALIS 2013 à l'intention des enseignants : Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage, TALIS, Éditions OCDE

**Proposition 75 : Organiser un système de TZR dans l'enseignement privé.**

**Proposition 76 : L'organisation des remplacements des enseignants doit être repensée de manière pragmatique pour que les élèves ne restent pas plus d'une journée sans enseignant dans une matière.**

#### 4. Le suivi et l'évaluation

Les critiques portant sur le système actuel d'évaluation des personnels enseignants sont aujourd'hui bien connues : temps d'observation de l'enseignant en situation de travail très restreint, périodicité importante entre les évaluations, relation d'inspection souvent jugée infantilissante par l'enseignant, absence de lien avec la formation continue, inadéquation des critères d'évaluation avec la réalité du métier.

Tout d'abord, il conviendrait de donner une logique plus formative à l'évaluation : celle-ci ne peut se contenter d'être un simple bilan de la situation de l'enseignant, mais doit au contraire constituer un véritable temps d'accompagnement de celui-ci dans l'analyse et l'amélioration de ses pratiques. Elle devra notamment déboucher, le cas échéant, sur des propositions concrètes de participation à des modules de formation continue.

De plus, l'évaluation doit prendre en compte la diversité des situations auxquelles sont confrontés les enseignants. Les conditions d'exercice peuvent en effet être très différentes d'un établissement à l'autre, d'une zone géographique à l'autre. L'observation de l'enseignant en situation de travail, par un inspecteur et sur un temps suffisamment long, doit être garantie. L'entretien avec l'inspecteur, permettant à l'enseignant d'apporter ses analyses et réflexions sur ses conditions de travail, doit par ailleurs reposer sur un cahier des charges précis, à items, permettant à la discussion de reposer sur des bases objectives.

Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale sont recrutés parmi les fonctionnaires de catégorie A, titulaires d'un doctorat, d'une habilitation à diriger les recherches, ou de l'agrégation. Les candidats doivent justifier de dix années de service dans l'Éducation nationale, dont cinq d'enseignement. Un « tour extérieur » a été institué en 1984, où des nominations se font à la discrétion du gouvernement dans une proportion d'un poste sur cinq, sans autre condition que celle de l'âge (45 ans minimum).

Les inspecteurs d'académie sont recrutés parmi les professeurs d'université, les maîtres de conférences, les professeurs agrégés, ... ayant accompli cinq ans de services effectifs dans des fonctions d'enseignement, de formation, de direction, d'inspection ou d'encadrement.

**Proposition 77 : A l'issue de chaque inspection, l'inspecteur présente un cours type, défini par le Ministère de l'éducation, face aux élèves et au professeur de la classe.**

**Proposition 78 : Suppression de la possibilité de recrutement d'inspecteurs généraux via le « tour extérieur ».**

## 5. L'élaboration des programmes

Pour l'élaboration des programmes et politiques scolaires, le Ministère de l'Éducation Nationale s'appuie sur différentes structures consultatives, dont les avis sont, en réalité, assez peu suivis.

Il est indispensable de remettre un dialogue social de qualité fondé sur l'écoute et la considération. Prendre en compte les remontées terrain, aborder les problématiques d'une manière pragmatique sont autant de souhait de la part des enseignants. Les revendications doivent être entendues dans les instances nationales mais aussi dans les établissements.

La multiplication des instances et leur poids relatif ne permet pas véritablement d'associer les partenaires sociaux de manière satisfaisante. Leur composition est également à revoir, afin que les professeurs qui y siègent aient une véritable expérience de terrain.

**Proposition 79 : Les enseignants doivent être véritablement associés à l'élaboration des programmes scolaires, aux réformes ainsi qu'à leur évaluation. Une durée incompressible de deux ans doit être inscrite dans la loi entre la publication des décrets et leur mise en œuvre sur le terrain, afin de pouvoir s'approprier les modifications et les changements de programmes éventuels.**

**Proposition 80 : La composition des instances et dans les organismes consultatifs doit être revue, et ne compter parmi ses membres que des enseignants qui assurent régulièrement des cours face à des élèves.**

**Proposition 81 : Rationnaliser le nombre d'instances, renforcer les moyens qui leur sont dédiés, notamment financier et renforcer la force juridique de leurs décisions.**

## B. Améliorer les conditions de travail de tous les personnels éducatifs

### 1. Revaloriser les salaires

Le métier d'enseignant requiert aujourd'hui la validation d'un diplôme de Master 2 ou de niveau équivalent : cela correspond, dans le monde de l'entreprise, à un statut de cadre auquel une rémunération minimum doit correspondre. La CFE-CGC regrette que nous soyons encore aujourd'hui loin d'un niveau de rémunération correct pour le corps enseignant.

Les revalorisations salariales sont une demande forte du corps enseignant, mais également de l'ensemble des personnels. Si le précédent gouvernement a fortement revalorisé le salaire des inspecteurs, celui du reste des personnels a connu une certaine stagnation. Une focalisation particulière doit être mise en œuvre dans les lycées professionnels : une forte pénurie d'enseignants formés existe (72 % des postes ouverts à recrutement seulement sont pourvus).

Si l'on en croit les chiffres de l'OCDE, les enseignants du primaire avec 15 ans d'expérience sont rémunérés, en moyenne 34 955\$ brut annuel (soit 28 422 €) : c'est moins que la moyenne des pays de l'OCDE, où les enseignants gagnent 40 931\$ (33 286 €).

De la même manière, les enseignants français du secondaire avec 15 ans d'expérience, sont payés en moyenne 37 930\$ brut annuel (30 811€).

Pays	Salaire Moyen Primaire	Salaire Moyen Secondaire	Pays	Salaire Moyen Primaire	Salaire Moyen Secondaire
Luxembourg	108 470,20	113 135,60	France	34 955,50	37 930,30
Allemagne	68 265,50	78 578,60	Italie	33 753,20	37 807,10
Canada	65 621,00	65 621,00	Costa Rica	32 810,20	45 441,90
États-Unis	60 704,60	61 327,50	Colombie	32 686,00	32 686,00
Australie	59 361,50	59 424,70	Israël	29 718,10	27 036,30
Irlande	57 448,70	58 040,30	Turquie	29 570,00	30 408,00
Pays-Bas	55 141,30	69 268,10	Mexique	28 625,10	53 967,70
Danemark	55 053,70	60 956,30	Chili	27 683,50	28 275,60
Japon	50 635,90	50 635,90	Pologne	25 374,80	25 374,80
Corée	49 596,10	48 947,00	Grèce	25 076,80	25 076,80
Norvège	45 771,10	52 082,80	République tchèque	19 403,20	19 403,20
Autriche	44 779,50	52 129,90	Hongrie	19 284,40	21 129,70
Espagne	43 304,20	48 336,50	Lituanie	18 368,50	18 368,50
Nouvelle-Zélande	42 941,20	46 272,70	République slovaque	17 930,10	17 930,10
Suède	40 877,50	43 270,70	Lettonie	8 871,70	8 871,70
Finlande	40 531,20	47 252,30	Médiane	39 128,6	45 441,9
Portugal	39 128,60	39 128,60	<b>Moyenne</b>	<b>40 930,21</b>	<b>44 335,46</b>
Slovénie	38 953,90	38 953,90			

*Primaire, 15 ans d'expérience / 2e cycle du secondaire, 15 ans d'expérience, Dollars US, OCDE 2015*

Cependant, ces chiffres ne prennent pas en compte les questions liées aux retraites, à la sécurité sociale et aux complémentaires santé, au temps de travail... Les comparaisons internationales sont donc toujours complexes et ne sont pas toujours pertinentes.

Pour rester purement sur les questions nationales, différentes revalorisations ont été promises ces dernières années. Ainsi, l'accord concernant les Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) poursuit plusieurs objectifs, en matière de rémunération :

- Revalorisation des grilles indiciaires ;
- Transformation d'une partie des primes en points d'indice ;
- Réduction des écarts de rémunération entre hommes et femmes ;
- Simplification du système de rémunération

Cet accord permettait notamment la revalorisation des futures retraites, la possibilité pour chaque fonctionnaire d'effectuer une carrière sur au moins 2 grades...

Plusieurs reports du déploiement du protocole PPCR ont eu lieu, notamment avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement. Dans le même temps, les cotisations retraite, la CSG ... ont continué à augmenter. En définitive, c'est une baisse du pouvoir d'achat qui est constatée.

De la même manière, on constate un problème d'adéquation entre les tâches effectuées par les enseignants et la rémunération : la requalification des postes doit être possible, avec une possibilité de passer dans la catégorie supérieure. Le travail de l'enseignant ne se limite ainsi pas au temps d'enseignement devant les élèves, à la préparation des cours, ou à la correction de copies. Le développement du travail en équipe, la nécessité de développer des moments de partage d'expériences et de mutualisation des savoirs, le maintien du lien avec les familles, la participation au projet d'établissement, l'accompagnement individualisé des élèves... Toutes ces activités qui pèsent fortement sur la charge de travail des enseignants doivent être limitées et rémunérées.

Les heures supplémentaires sont la plupart du temps moins bien payées que les heures obligatoires (de 13% à -50%) et elles sont réparties à discrétion du chef d'établissement. Les heures supplémentaires ne doivent pas être imposées mais choisies par l'enseignant.

Dernier élément sur ce point, et non des moindres, la faiblesse des salaires dans l'éducation nationale est accentuée par le fait que les dépenses de santé restent à la charge de l'individu lui-même. Nous proposons que l'État participe à la prise en charge d'une mutuelle librement choisie par l'enseignant sous la forme, par exemple, d'un chèque mutuelle.

**Proposition 82 : Attribuer aux enseignants le statut de cadre, avec une rémunération correspondante.**

**Proposition 83 : Revaloriser les heures supplémentaires pour que celles-ci ne puissent plus être inférieures aux heures obligatoires.**

**Proposition 84 : Assurer une équité de rémunération entre privé et public. Réaliser l'adéquation entre les tâches effectuées par les enseignants et leur rémunération.**

**Proposition 85 : L'État doit participer à la prise en charge d'une mutuelle choisie librement par l'enseignant sous la forme d'un chèque mutuelle par exemple.**

## 2. Mieux déployer les professeurs sur le terrain

La proposition portée par le gouvernement de dédoublement des classes dans les quartiers prioritaires est saluée par la CFE-CGC. Cette proposition de 12 élèves par classe ne doit pas se limiter aux seuls quartiers prioritaires. Toutefois, les 3 880 postes attribués pour le dédoublement des classes en zone prioritaire sont loin d'être suffisants : ce dédoublement a été insuffisamment budgété. Il impacte d'autres dispositifs comme celui du « plus de maîtres que de classes » dans le primaire : les enseignants d'écoles non prioritaires sont ainsi déplacés vers des écoles prioritaires déséquilibrant l'organisation mise en place.

En parallèle, les écoles rurales sont regroupées à marche forcée. Ces deux phénomènes donnent l'impression d'un jeu à somme nulle. Dans le Loiret, par exemple, on compte 43 fermetures de classes pour 18 ouvertures ; seule une dizaine de fermetures sont justifiées par des questions démographiques. Ce même constat est partagé sur l'ensemble du territoire. Dans les territoires ruraux, un service public de qualité doit continuer à exister.

La carte des zones à risques d'échec scolaire<sup>28</sup> et celle représentant la part des non-diplômés par les 15-24 ans<sup>29</sup> indiquent quels sont les lieux dont les risques sont les plus importants, notamment dans le Nord notre pays. La lutte nécessaire contre ces risques ne doit pas avoir pour corollaire de déstabiliser le reste du territoire.

La CFE-CGC est favorable à la limitation à 24 élèves dans toutes les classes du premier degré. Cette priorité n'exclut pas la poursuite du dédoublement dans des contextes particuliers. Il faut simplement promouvoir des écoles à taille humaine.

**Proposition 86 : Continuer le dédoublement des classes et limiter à 24 le nombre d'élèves dans le premier degré. Cette proposition ne doit pas avoir pour corollaire la fermeture de classes en milieu rural, mais bien l'embauche de nouveaux professeurs.**

## 3. Soutenir l'enseignant dans son travail

Plusieurs causes des plus insignifiantes à celles, plus institutionnalisées, ont contribué à la dévalorisation de ce métier.

<sup>28</sup> Annexe 1 – Les Zones à risque d'échec scolaire

<sup>29</sup> Annexe 2- La part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés

Parmi elles, la notation du professeur : entre la baisse des exigences, la négociation entre l'élève et son professeur pour essayer de grappiller quelques points, la mise en place de commissions diverses et variées pour remonter les notes, le remplacement des notes par des couleurs moins « traumatisantes » pour l'enfant... On peut se poser la question de la valeur d'une note obtenue à l'école. En fin de compte, c'est l'avis du professeur lui-même sur le travail de l'élève qui est remis en cause. Cette remise en cause nourrit la défiance des parents et des élèves vis-à-vis du corps professoral.

Les enseignants ont, au fil des années, vu leurs conditions de travail se dégrader, et sont fréquemment victimes d'incivilités voire, dans certains cas, d'atteinte physique à leur personne. Les difficultés de « gestion de classe » peuvent provoquer une vraie souffrance chez les enseignants qui en sont victimes. Un important travail de réflexion doit être fait au sein de l'établissement pour la redéfinition d'un système de règles et de sanctions efficace et porteur de valeurs : travaux d'intérêts généraux, temps consacré à la réalisation d'un travail de réflexion portant sur des thèmes associés – violence, incivilité, égalité homme femme.

Le malaise ambiant est illustré par une augmentation des épuisements et des maladies professionnels, des démobilisations et des démissions. Ce syndrome d'épuisement professionnel, a des impacts au-delà du seul enseignant. À la suite d'un investissement trop important dans sa mission, le professeur, par manque de reconnaissance et/ou de résultats, en vient à s'épuiser. On comprend alors quelles peuvent être les conséquences d'un tel syndrome pour celles et ceux qui sont confrontés à des gens en situation d'épuisement professionnel.

Plus largement, la médecine du travail pour les enseignants et sa mise en œuvre ne sont pas satisfaisantes. Les publics fragiles (handicapés, femmes enceintes, agents qui reviennent de longue maladie, ...) doivent en théorie bénéficier d'une surveillance médicale annuelle. Pour les autres publics, les agents font l'objet d'une visite médicale tous les cinq ans.<sup>30</sup>

De plus, « tous les membres du personnel des établissements d'enseignement et d'éducation, publics ou privés et toutes les personnes se trouvant en contact habituel avec les élèves dans l'enceinte desdits établissements sont obligatoirement soumis, périodiquement, et au moins tous les deux ans, à un examen médical de dépistage des maladies contagieuses. Ils reçoivent à cette occasion par le médecin scolaire une information concernant les causes, les conséquences et les moyens de traitement et de lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie. »<sup>31</sup>

Selon le rapport du CHSCT du Ministère de l'Éducation Nationale, 83 médecins sont en poste dans les académies (61 équivalents temps plein) pour près de 950 000 agents, soit 1 médecin pour 11 408 agents (ou 1 pour 15 523 si l'on considère les équivalents temps plein)<sup>32</sup>. On comprend alors qu'un agent peut alors passer toute sa carrière sans autre visite médicale que celle passée en début de carrière.

---

<sup>30</sup> Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

<sup>31</sup> Article L541-2 du code de l'Éducation

<sup>32</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/10/3/PVetannexes27062017enligne\\_860103.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/10/3/PVetannexes27062017enligne_860103.pdf)

Une enquête de la MGEN en 2013 indique que les acteurs de la violence envers les enseignants sont : à 39,4% des membres du personnel de l'établissement, à 27% des élèves, et à 14,8% de parents d'élèves (le reste étant constitué de personnes non identifiées ou extérieures à l'établissement).

Le mouvement #PasDeVagues a révélé sur les réseaux sociaux une situation qui était depuis longtemps dénoncée par les organisations syndicales. Loin d'infléchir la politique du ministère de l'Éducation Nationale en la matière, celui-ci a réagi en tentant dans un premier temps de limiter la portée des événements. Depuis, aucune prise de conscience n'a été détectée. Pire, le gouvernement a choisi de pénaliser l'expression des enseignants sur les réseaux sociaux.

La CFE-CGC souhaite un véritablement accompagnement des enseignants dans toutes les situations, la prise en charge des frais afférents à leurs difficultés liées à l'exercice de leur mission.

**Proposition 87 : L'État doit appliquer la loi en matière de conditions de travail, notamment dans l'Éducation Nationale.**

**Proposition 88 : les enseignants doivent pouvoir bénéficier de la garantie de la protection fonctionnelle de leur hiérarchie et du rectorat.**

**Proposition 89 : Les rectorats doivent être sensibles à la question des maladies professionnelles et à leur prévention.**

**Proposition 90 : Reconnaître l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle et renforcer les actions de prévention et d'accompagnement auprès de ceux qui en sont victimes.**

**Proposition 91 : l'autorité de l'enseignant ne doit pas être soumise à négociation.**

**Proposition 92 : la liberté d'expression des enseignants doit être garantie.**

#### 4. Favoriser l'équité des retraites

Les différences qui subsistent entre la retraite du secteur privé et du public

***En qui concerne la formule de calcul***

Le salaire de référence est calculé à partir des salaires des 25 meilleures années dans le régime de base du secteur privé contre un traitement indiciaire des 6 derniers mois dans le secteur public. Le taux plein s'élève à 50% du plafond de la sécurité sociale dans le régime de base du secteur privé alors que les fonctionnaires peuvent se voir appliquer un taux maximal de pension de 75 % à 80 % avec bonification.

Les salariés du privé disposent par ailleurs d'un régime complémentaire dans lequel la pension est calculée sur l'intégralité de la carrière et sur un salaire pouvant aller jusqu'à 8 plafonds.

### ***En matière de droits familiaux***

La majoration de durée d'assurance valide 8 trimestres par enfant dans les régimes du privé, contre une bonification de 2 trimestres par enfant dans la fonction publique. Pour les salariés du privé, la majoration de pension pour famille nombreuse est de 10% au régime général, de même dans les régimes complémentaires Agirc-Arrco.

Pour les fonctionnaires elle s'élève à 10 % pour 3 enfants et 5 % par enfant supplémentaire.

Dans le régime général des salariés du privé, la pension de réversion est égale à 54% de la retraite du défunt ou de celle qu'il aurait pu percevoir, mais elle est accordée sous condition de ressources. La pension de retraite complémentaire est reversée à 60% sans condition de ressources.

Dans la fonction publique, le taux de réversion s'élève à 50 % des droits du défunt sans condition de ressources.

### ***Concernant les dispositifs de pénibilité et de retraite anticipée***

La pénibilité est catégorielle dans la fonction publique (catégories actives) mais fonctionnelle dans le privé via le compte de prévention de la pénibilité.

### **Parmi les fonctionnaires, le cas des enseignants**

Les écarts de pensions entre les différentes catégories de fonctionnaire peuvent être liées aux écarts de rémunération mais surtout à la part des primes dans leur rémunération. En effet, les primes ne sont pas prises en compte pour le calcul des droits à retraite.

À la demande du Conseil d'Orientation des Retraites, la DGAFP a conduit des travaux qui font apparaître des niveaux de primes sensiblement divergents selon les fonctions occupées (variant de 11,8% pour un enseignant à 41,9% pour un cadre de catégorie A+). La comparaison des taux de remplacement entre les catégories de fonctionnaires est donc à interpréter avec prudence.

Le comité de suivi des retraites a notamment alerté les pouvoirs publics sur ces sujets dans son dernier avis de juin 2017 : « Les réformes des retraites successives ont permis un rapprochement sensible de la situation des fonctionnaires sédentaires et des salariés du secteur privé. Des écarts significatifs de traitement, au sein de la fonction publique, subsistent toutefois et les catégories dites actives conservent des avantages importants à la fois par rapport aux salariés du secteur privé et par rapport aux autres fonctionnaires. [...] La sensibilité des taux de remplacement dans la fonction publique à la part des primes dans la rémunération totale, tout comme l'impact d'un prolongement du gel du point d'indice sur les ressources des régimes, conduisent le comité à alerter sur les effets, fréquemment sous-estimés, de la politique salariale de la fonction publique sur la retraite des fonctionnaires et les ressources de l'ensemble du système. »

Le sujet complexe de la retraite des enseignants sera bientôt étudié dans le cadre de la réforme systémique des retraites engagée par le Président de la République. Cette réforme sur ce sujet

particulièrement anxiogène devra considérer les problématiques d'équité dans la remise à plat des différents régimes menée en vertu de la lisibilité et de la simplification du système de retraite, sans détériorer la situation des uns sous couvert de l'aligner sur celle des autres.

La nécessité de maintenir un haut niveau de qualification dans le recrutement des enseignants, à bac + 5 minimum, doit être prise en compte dans cette recherche d'équité et conduire à faciliter le rachat d'années d'études ainsi qu'à intégrer les périodes de stages précédant le concours dans le calcul des annuités.

**Proposition 93 : Le système de retraite doit être contributif, par répartition, solidaire et géré par les partenaires sociaux.**

**Proposition 94 : Permettre le rachat des années d'études supérieures à tarif préférentiel.**

## C. Renforcer le soutien aux doctorants, docteurs et chercheurs

### 1. Mieux reconnaître le doctorat

Selon le rapport « état de l'emploi scientifique 2016 », la France a délivré 14 400 doctorats en 2014. Seuls 4 % des étudiants de Master 2 continuent en doctorat. On dénombre également 1383 CIFRE en 2015, dispositif permettant aux jeunes de mener une thèse dans une entreprise.

Les doctorants souffrent avant tout du manque d'investissement en recherche et en développement du secteur privé, ainsi que d'un déficit d'image qui les empêche de valoriser correctement leurs compétences auprès des entreprises. Valoriser et reconnaître la plus-value du doctorat est un enjeu national car d'une part, cela tend à faire connaître et reconnaître l'expertise française quant à la qualité et à la pertinence des formations proposées dans le supérieur ; et d'autre part, cela permet à notre pays de rester compétitif dans le domaine de la recherche et du développement.

**Proposition 95 : Resserrer les liens entre les écoles doctorales et le monde économique.**

**Proposition 96 : Mieux reconnaître le doctorat dans le secteur privé et la fonction publique avec une rémunération à la hauteur de leur contribution à la recherche française.**

**Proposition 97 : Prendre en compte les années de doctorat pour la retraite.**

**Proposition 98 : Protéger les fruits des recherches et établir un système de rétribution à des inventions ou de sauvegarde la propriété intellectuelle.**

### 2. Mieux financer la recherche publique

Cependant, le principal problème se trouve dans les investissements réalisés ensuite dans la recherche publique. Il n'est aujourd'hui de pays dans le monde qui compte sans investissements massifs dans la recherche scientifique et l'innovation, dont les résultats permettent de soutenir et de dynamiser le développement économique et l'emploi à court, moyen et long terme. La recherche scientifique, source de la connaissance, est le fondement de l'essor économique et technologique. Malgré ces enjeux vitaux, la France semble avoir abandonné depuis quelques années l'ambition qui a été la sienne. À l'aube des années 1960, le nombre de chercheurs avait été augmenté de manière considérable, avec des investissements massifs pour l'anticipation des mutations à venir et la formation supérieure de la jeunesse. Alors que de nombreux pays, suite en particulier à la crise de 2008, ont choisi de préparer l'avenir en augmentant leurs dépenses de recherche, celles de la France semblent stagner. Ainsi, l'objectif maintes fois affiché d'atteindre 3 % du PIB consacré à la recherche apparaît plus que jamais inaccessible. La stagnation financière

d'ensemble s'est accompagnée paradoxalement d'une frénésie de changements dans l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur :

- Regroupements, fusion, disparitions de laboratoires, création de l'ANR, du HCERES, lancement des PIA, créations des SATT, des IRT, mise en place de COMUE, IDEX, ISITE, Labex, Équipe,
- Volonté de faire émerger une douzaine d'universités de recherche de stature internationale,
- Envie affichée de transformer les organismes de recherche nationaux en simples agences de moyens, écriture de stratégies en tous genres (SNR, StraNES, SRI, S3).

La recherche a ceci de particulier qu'elle ne se conçoit que dans le contexte d'une compétition internationale de très haut niveau. Or, depuis quelques années et les bouleversements profonds imposés récemment, le système français semble à la peine, perdant du terrain dans de nombreux domaines :

- Faute d'investissements suffisants, notamment dans les moyens récurrents des laboratoires, tout autant que d'un manque flagrant de vision à moyen et long terme ;
- Faute de moyens d'appui suffisants face à l'inflation de la bureaucratie, qui conduit les chercheurs à réduire la part consacrée à la recherche pour se consacrer à des tâches administratives et d'évaluations redondantes, et à la course aux financements ;
- Faute du faible nombre de promotions, de la difficulté dans les mobilités, des tensions croissantes entre équipes ou individus tant la pression des recherches de financement et des évaluations est forte ;
- Faute d'attention portée aux personnels de la recherche dont les métiers sont, au fil du temps, devenus de moins en moins attractifs ;
- Étant donné la sélection sévère pour des postes académiques rares, les rémunérations faibles dans le secteur public malgré des études longues et un âge de recrutement élevé, le manque de reconnaissance du doctorat, ainsi que la préférence accordée aux ingénieurs dans le secteur privé, qui sont autant de freins à l'attractivité pour les études doctorales et les soutenance de thèses, la France n'a-t-elle plus d'ambition pour sa recherche ?

La confédération et les organisations syndicales CFE-CGC du monde de la recherche ne réclament pourtant pas un retour à on ne sait quel soi-disant âge d'or idéalisé. Elles estiment inadaptée, dangereuse et contre-productive la transposition directe et inadaptée de modèles venus d'ailleurs. Elles demandent d'inventer un nouveau fonctionnement, appuyé sur les spécificités et les forces de la recherche française, son appui sur le territoire, sa renommée internationale dans de nombreux domaines et, surtout, le talent immense et l'investissement passionné de ses personnels.

Le meilleur moyen de lutter contre les obscurantismes passe par l'accroissement des connaissances et une formation au plus haut niveau d'un maximum de citoyens.

**Proposition 99 : Les organismes publics de recherches doivent bénéficier de dotations pérennes en financement et en personnels.**

**Proposition 100 : Les établissements publics notamment EPST et EPIC doivent être partie prenante dans l'élaboration des décisions publiques et des choix de société.**

**Proposition 101 : L'administration de la recherche doit être simplifiée.**

**Proposition 102 : L'attractivité des métiers de la recherche doit être une priorité des politiques publiques.**

## Conclusion

---

Les savoirs doivent permettre à notre pays de renouer avec la performance et la croissance.

Pour la CFE-CGC, l'objectif premier de l'éducation doit être la maîtrise des savoirs fondamentaux. Pour cela, il est indispensable de réaliser de véritables évaluations de l'acquisition des savoirs tout au long de la scolarité afin de mener des actions correctives et de soutien des élèves. Plus que la seule évaluation des élèves, c'est l'évaluation des réformes elles-mêmes qui doit être renforcée, avec au préalable, une amélioration attendue des études d'impact.

De nouveaux enjeux apparaissent. Les échanges internationaux ont fait des langues un atout indéniable dans la réussite personnelle, sociale et professionnel. De la même manière, l'école doit se saisir de la question numérique, qui peut être un outil précieux pour la circulation de l'information et la connexion des savoirs. Cependant aucun outil, même numérique, ne peut être l'alpha et l'oméga de toute politique éducative.

Il est également nécessaire de travailler sur l'environnement dans lesquelles les études s'effectuent. Les différences sociales, culturelles, territoriales doivent être davantage prises en compte, notamment dans la lutte contre le décrochage scolaire. L'école doit permettre de progresser socialement. Il est essentiel de ne laisser personne au bord de la route afin de créer une société empreinte de cohésion sociale. Si tel n'était pas le cas cela risque d'obérer largement sur le futur de notre pays.

La réforme des baccalauréats est un projet ambitieux du gouvernement. Cependant la CFE-CGC reste attentive aux objectifs attribués à cette réforme. Le baccalauréat doit valider les compétences acquises durant la scolarité et permettre à chaque élève d'envisager sereinement la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou l'insertion professionnelle.

L'orientation doit être la clé de voute du système scolaire, dès le collège. Les initiatives visant à revaloriser l'enseignement professionnel, la découverte de métiers, ou le développement des passerelles doivent être encouragées. Pour cela, l'Éducation Nationale doit se saisir de la question de l'insertion professionnelle des diplômés, des débouchés et travailler avec les acteurs socio-économiques du monde du travail. Il est indispensable de réaliser des apprentissages par blocs de compétences favorisant les passerelles entre les formations.

Toutes les filières pédagogiques sont valorisantes et doivent être valorisées, elles correspondent aux souhaits et aux capacités des élèves pour se former.

Pour aboutir à cet objectif, la politique éducative doit s'inscrire dans le long terme, et être coconstruite avec les enseignants. Ceux-ci doivent être coauteurs des systèmes éducatifs. Pour cela, ils doivent être reconnus professionnellement et financièrement. Le métier d'enseignement doit être reconsidéré et revalorisé.

Dans les notes perspectives économiques de l'OCDE de 2016, l'OCDE recommande pour les pays de l'OCDE une initiative budgétaire stimulant la productivité notamment dans l'éducation. Cette

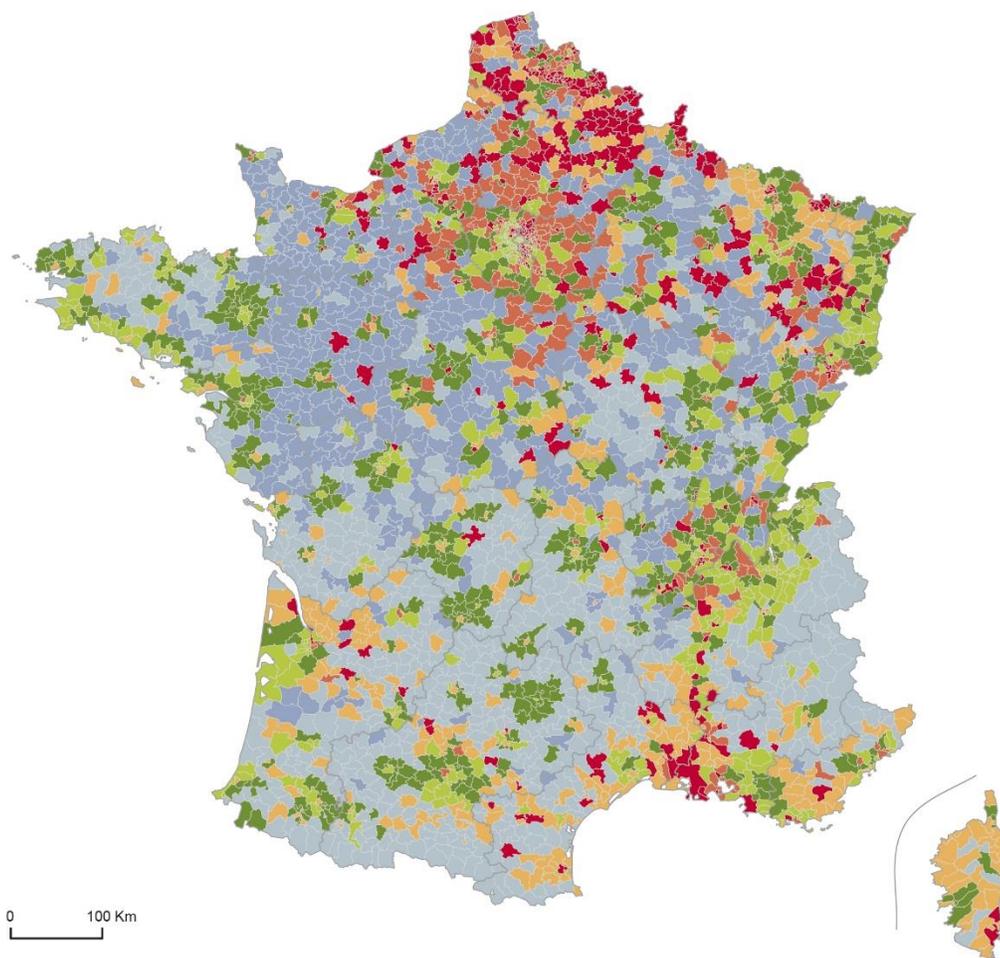
initiative de dépenses publiques en faveur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure pourrait contribuer à renforcer la croissance à long terme et l'inclusion sociale. La CFE-CGC souscrit à cette analyse et pense que l'éducation est un investissement d'avenir. Ces mêmes conclusions sont rendues dans un rapport du FIM de janvier 2018.

En 2018 le budget de l'éducation nationale est de 50,6 milliards et celui de Le budget de l'enseignement supérieur est de 24,5 (+ 707 millions d'Euros par rapport à 2017), ces montants doivent être pensés comme un investissement à long terme, et doivent être réévalués à la hausse d'une façon significative, en corrélation avec l'augmentation des effectifs d'élèves et d'étudiants à traiter.

Pour la CFE-CGC, sans transformation, adaptation de notre système scolaire, il n'y aura pas de rebond de la France, tant économique que social.

C'est l'avenir de notre jeunesse et de notre pays qui est en jeu.

## Annexe 1 – Les Zones à risque d'échec scolaire



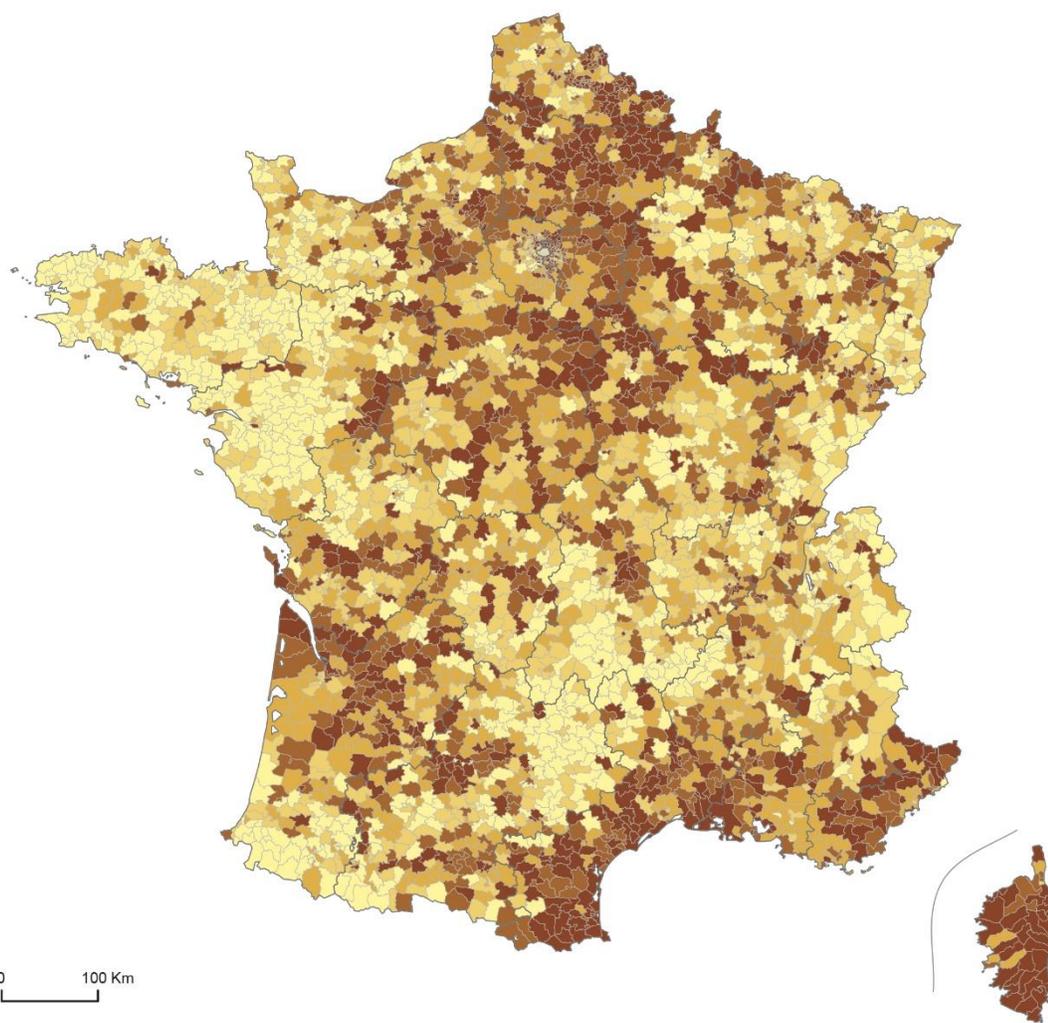
Source : INSEE, RP 2011, Revenus fiscaux localisés. Calcul et cartographie : Céreq - ESO CNRS, Caen.

### LES ZONES À RISQUES D'ÉCHEC SCOLAIRE

- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries
- Précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne
- Qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales
- Milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle
- Sécurité économique et soutien culturel
- Garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés

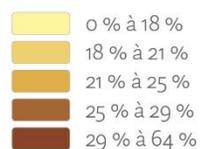
Source : INSEE, RP 2011, Revenus fiscaux localisés. Calcul et cartographie : Céreq - ESO CNRS, Caen.

## Annexe 2- La part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés



Source : INSEE, RP 2011. Calcul et cartographie : Céreq - ESO CNRS, Caen.

### LA PART DES NON DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-24 ANS NON SCOLARISÉS



Source : INSEE, RP 2011. Calcul et cartographie : Céreq - ESO CNRS, Caen.

## Bibliographie

---

- (QS), Quacquarelli Symonds. (2017). *Classement Mondial des universités par domain disciplinaire*.
- Andreu, S., & Steinmetz, C. (2016). *Les performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire (1987-2007-2015)*. DEPP.
- Baccino, T. (2011). Lire sur Internet, est-ce toujours lire ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 63-66.
- Beland, L.-P., & Murphy, R. (2015). *III Communication : Technology, Distraction & Student Performance*. London School of Economics and Political Science.
- Berne, X. (2018, Février 27). *L'Education Nationale songe à faire de la tablette une fourniture scolaire à part entière*. Récupéré sur Nextinact.com: <https://www.nextinact.com/news/106206-leducation-nationale-songe-a-faire-tablette-fourniture-scolaire-a-part-entiere.htm>
- CNESCO. (2016). *Attractivité du métier d'enseignant*.
- CNESCO. (2017). Comment agir plus efficacement face au décrochage scolaire ? *Conférence de comparaisons internationales*.
- Commission Européenne. (2012). *Les européens et leurs langues*.
- Cour des Comptes. (2017). *L'Education Nationale : organiser son évaluation pour améliorer sa performance*.
- Cour des Comptes. (2018). *La mise en place des ESPE*.
- Cour des Comptes. (2018). *Rapport Public annuel - Dix ans après le lancement de l'opération Campus, un premier bilan en demi-teinte*.
- Deloitte. (2015). *Les Usages du téléphone mobile*.
- Duru-Bellat, M. (2006). *L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie*. Paris: Éditions du Seuil & La République des Idées.
- Fonds Monétaire International. (2018). *Des perspectives pour l'économie mondiale - Des perspectives prometteuses, des marchés optimistes et des obstacles à surmonter*.
- Guilbaud, D. (2018). *L'illusion méritocratique*. Paris: Odile Jacob.
- IGAS. (2013). *Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines*.
- Legendre, J. (2008). *Rapport d'information : A quoi sert le baccalauréat ?* Sénat.
- Mikics, D. (2013). *Slow Reading in Hurried Age*.
- Monique Ronzeau, B. S.-G. (2019). *Quelles évolutions pour les concours de recrutement des enseignants ?*

Morin-Dessailly, C. (2018). *Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation*. Sénat.

OCDE. (2013). *Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage TALIS*.

OCDE. (2015). *PISA - Résultats à la loupe*.

OCDE. (2016). *Perspectives économiques numéro 2*.

Qapa. (2018). *Les recruteurs et les demandeurs d'emploi sont-ils de plus en plus nuls en français ?*

Villani, C., & Torossian, C. (2018). *21 mesures pour l'enseignement des mathématiques*.



Maison de la CFE-CGC  
59 rue du Rocher  
75008 Paris  
Tél.: 01 55 30 12 12

[WWW.CFECGC.ORG](http://WWW.CFECGC.ORG)

